



Président : M. Tal Luder
Secrétaire : Mme Céline Morier
Scrutateurs : M. Kelvin Kappeler
M. Ihab Al Jundi
Huissier : M. Jean-Michel Talon

Présences

89 sur 100 conseillères et conseillers sont présents.

Absences excusées

Mmes Tanya Bonjour, Carla Silva Borges de Sá

MM. Alain Akiki, Olivier Blanc, Christian Burki, François Cardinaux, Cédric Marsens, Jörg Meyer, Cyril Pabst, Pascal Rossier, Domenico Silleri

Les membres du Conseil communal de Montreux ont été régulièrement convoqués le mercredi 13 décembre 2023 à 18 h 00 à l'aula du collège de Montreux-Est, rue de la Gare 33, à Montreux.

Ordre du jour

1 Approbation du procès-verbal _____

1.1 De la séance du 11 octobre 2023.

1.2 De la séance du 15 novembre 2023.

2 Assermentation _____

2.1 De M. Pierangelo Rothenbühler, en remplacement de Mme Magalie Schor (Les Vert.e.s), démissionnaire.

2.2 De M. Pablo Menzi, en remplacement de M. Eric Blazquez (UDC), démissionnaire.

3 Nomination _____

3.1 D'un membre suppléant à la commission des finances (COFIN), en remplacement de Mme Charlotte Chevallier (SOC), démissionnaire.

3.2 D'un membre suppléant à la commission des finances (COFIN), en remplacement de M. Olivier Müller (PLR), démissionnaire.

4 Correspondance _____

5 Communication du Bureau

- 5.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Florian Manzini « Louer plutôt qu'acheter et réparer plutôt que jeter : quelles possibilités dans le sens d'une économie circulaire à Montreux ? ». (Séance de commission le jeudi 11 janvier 2024 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

6 Communications de la Municipalité

- 6.1 Relative à la contribution financière du Canton en faveur du tourisme durable dans le cadre des travaux au Centre de congrès et d'expositions.
- 6.2 Relative à l'application de la loi fédérale sur les résidences secondaires.

7 Rapport des commissions ad hoc

- 7.1 Sur le préavis No 21/2023 relatif au budget ordinaire pour l'année 2024. (Rapp. Mme Laurence Sierro).
- 7.2 Sur le préavis No 20/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 716'100.00 TTC au maximum pour le renouvellement de trois véhicules et d'une remorque, ainsi que pour l'acquisition d'un véhicule, d'un tricycle électrique avec remorque de collecte et pour l'installation de deux bornes électriques rapides pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport. (Rapp. Mme Béatrice Tisserand).
- 7.3 Sur la prise en considération du postulat de M. Fabien Willemin et consorts « Déclarer l'urgence climatique ». (Rapp. M. Nicolas Büchler).
- 7.4 Sur la prise en considération du postulat de M. Nicolas Büchler « Valoriser et préserver nos sentiers et nos paysages des hauts de la Commune ». (Rapp. M. Simon Lepêtre).
- 7.5 Sur le préavis No 22/2023 relatif au budget 2024 du Fonds culturel Riviera. (Rapp. M. Philippe Morier-Genoud).
- 7.6 Sur le préavis No 23/2023 relatif au budget 2024 de la Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp. M. Yanick Hess).

8 Préavis de la Municipalité

- 8.1 No 25/2023 relatif au budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve (CITS). (Séance de la commission des finances le mardi 16 janvier 2024 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

9 Rapport-préavis de la Municipalité

- 9.1 No 24/2023 relatif à l'attribution d'un mandat d'accompagnement pour l'élaboration du plan d'affectation communal (PACom) et réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Olivier Müller « Pour un PACOM qui tient compte de nos villages » et réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Olivier Mark « pour que le Conseil communal reprenne la main en matière de logements à Montreux par un

contrôle serré du travail municipal ». (Séance de commission le mardi 19 décembre 2023 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

9.2 No 26/2023 relatif à la prévoyance professionnelle et aux indemnités de départ des membres de la Municipalité, répondant à la conclusion 2 du rapport-préavis No 46/2015 de la Municipalité du 27 novembre 2015. (Séance de commission le mardi 9 janvier 2024 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

10 Postulats, motions et propositions

Néant.

11 Interpellations

11.1 Réponse à l'interpellation de M. Samuel Roch « Economie d'énergie ou grands projets lumineux ».

11.2 Réponse à l'interpellation de M. Dominik Hunziker « Des petits trous partout ».

11.3 *Interpellation de M. Pierre Loup « En faveur des « sans-abris » et de la nécessité de nouveaux abris d'urgence. »*

12 Divers

Monsieur le Président Tal Luder annonce qu'il est 18 h 00 et invite l'assemblée à prendre place.

M. le Président

Mesdames et Messieurs,

Bonsoir et bienvenue à l'aula du collège de Montreux-Est pour cette séance du Conseil communal du 13 décembre 2023, dernière de l'année, à laquelle je suis heureux de vous retrouver.

Je salue les membres de la Municipalité présents ce soir, je salue notre secrétaire du Conseil communal, les membres du Bureau du Conseil, ainsi que notre huissier.

J'adresse enfin mes salutations aux représentants des médias et aux membres du public qui nous font l'honneur de leur présence.

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers communaux, vous avez été valablement convoqués dans les délais et selon les formes prescrites par l'article 89 de notre règlement.

Suivant les dispositions de l'article 93 de notre règlement, le quorum est fixé à 50 membres présents. Je constate qu'il est atteint et que par conséquent le Conseil communal peut valablement délibérer. Je déclare la séance ouverte.

En préambule, ainsi que le dispose l'article 35 al. 3 de notre règlement : « ³ *Aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour.* »

À la suite du dépôt d'une interpellation reçue après l'envoi de la convocation, je vous propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

Au point 11 Interpellations, ajout du point :

11.3 Interpellation de M. Pierre Loup « En faveur des « sans-abris » et de la nécessité de nouveaux abris d'urgence. »

Je sou mets au vote à main levée cette proposition de modification de l'ordre du jour. L'ordre du jour modifié est adopté à la majorité avec 2 NON et 2 ABSTENTIONS.

1. Approbation du procès-verbal

1.1 De la séance du 11 octobre 2023.

M. le Président

Ainsi que je l'ai ajouté en début de la page 5 du PV provisoire de la séance du 15 novembre 2023, à la suite d'un oubli de ma part, le PV provisoire de la séance du 11 octobre 2023 a été discuté, mais n'a pas été approuvé. Je rappelle qu'il n'y a eu aucune demande de modifications.

Je n'ouvrirai donc pas une deuxième fois la discussion et nous passerons directement à son approbation. La préfecture m'a confirmé que cette façon de procéder était acceptable et qu'elle était sans conséquence sur les votes de la séance y relative.

Je sou mets au vote à main levée l'adoption du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

1.2 De la séance du 15 novembre 2023.

M. le Président

Concernant le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2023, y a-t-il des demandes de modifications ?

Mme Marie-Solène Pham (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite signaler au point 7.1 dans les conclusions en page 11, la personne récusée et la personne abstenue est la même et cela fausse le décompte des votes, c'est une erreur de ma part.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Assermentation

2.1 De M. Pierangelo Rothenbühler, en remplacement de Mme Magalie Schor (Les Vert.e.s), démissionnaire.

2.2 De M. Pablo Menzi, en remplacement de M. Eric Blazquez (UDC), démissionnaire.

M. le Président

Le Bureau du Conseil s'est réuni ce jour à 17 h 30 afin de valider l'élection de M. Pierangelo Rothenbühler, en remplacement de Mme Magalie Schor (Les Vert.e.s), démissionnaire, et de M. Pablo Menzi, en remplacement de M. Eric Blazquez (UDC), démissionnaire.

Ainsi que le dispose notre règlement, je procède à présent à l'assermentation de MM. Pierangelo Rothenbühler et M. Pablo Menzi, que j'invite à me rejoindre devant le pupitre, et je prie l'assemblée de se lever.

Je vous donne lecture du serment figurant à l'article 6 de notre règlement. À l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous prononcerez à voix haute :
JE LE PROMETS !

Lecture de l'article 6.

MM. Pierangelo Rothenbühler et Pablo Menzi sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président

Cette assemblée a entendu votre promesse, et vous faites désormais partie de ce Conseil. Je vous félicite pour votre élection sous les applaudissements. Vous pouvez à présent retirer votre diplôme de conseiller, votre carte de vote, ainsi qu'un exemplaire du règlement du Conseil communal auprès de notre huissier, puis rejoindre les rangs de ce Conseil à la place qui vous plaira.

Applaudissements de l'assemblée.

3. Nomination

3.1 D'un membre suppléant à la commission des finances (COFIN), en remplacement de Mme Charlotte Chevallier (SOC), démissionnaire.

M. le Président

Mme Charlotte Chevallier ayant été élue à la COFIN en tant que membre permanent lors de la séance du 15 novembre 2023, il convient de pourvoir le poste de suppléante qu'elle occupait précédemment. Le groupe socialiste a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination ?

Mme Marie-Solène Pham (SOC)

Le groupe socialiste propose la candidature de M. Mathias Ekah.

M. le Président

Le nombre de candidatures étant égal au nombre de membres à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Mathias Ekah. Y a-t-il des oppositions à cette proposition ?

Ce n'est pas le cas, je déclare donc M. Mattias Ekah élu membre suppléant de la commission des finances (COFIN), et l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.2 D'un membre suppléant à la commission des finances (COFIN), en remplacement de M. Olivier Müller (PLR), démissionnaire.

M. le Président

Le groupe PLR a-t-il une ou plusieurs candidatures à proposer à cette nomination ?

M. Samuel Roch (PLR)

Le groupe PLR propose la candidature de M. Simon Lepêtre.

M. le Président

Le nombre de candidatures étant égal au nombre de membres à élire, je vous propose, ainsi que l'autorise l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire tacitement M. Simon Lepêtre. Y a-t-il des oppositions à cette proposition ?

Ce n'est pas le cas, je déclare M. Simon Lepêtre élu membre suppléant de la commission des finances (COFIN), et l'en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4. Correspondance

M. le Président

J'ai reçu différents courriers adressés à l'attention du Conseil communal ou de son président.

- 1) 8 courriers concernent des arrêts du Tribunal cantonal rendus dans le cadre de recours contre la même décision du Conseil communal de Montreux du 2 mars 2022 adoptant le plan des zones réservées et décision du Département des institutions, du territoire et du sport du 16 septembre 2022 approuvant ce plan. L'objet des recours étant identique et chacun des documents comptant au moins 14 pages, je résume cette correspondance à la liste des recourants et de la décision les concernant.

1 recours est admis provenant de Chokri LAMLOUM et Krarti Ep LAMLOUM HAJER.

7 recours sont rejetés provenant de :

- 1 Heidi BLUM
- 2 LAURENT CHAPPUIS IMMOBILIER SARL
- 3 Aba NEEMAN et consorts
- 4 Nick MILLER et Zacharoula KARAMARITI MILLER
- 5 PHIDA Etanchéité (VD) SA,

- 6 Astrid ZUMKEMI et SUGGESTION IMMOBILIERE SARL
- 7 LES EPINETTES SA

Tous ces documents sont publics et disponibles auprès de notre secrétaire dans leur forme intégrale. Par souci d'économie de moyens, ils ne seront pas annexés au PV de cette séance dans sa version papier.

- 2) Un mail de démission de la COFIN de M. Olivier Müller. *Lecture annexe 1*

5. Communication du Bureau

5.1 Sur la composition de la commission chargée de l'examen de la prise en considération du postulat de M. Florian Manzini « Louer plutôt qu'acheter et réparer plutôt que jeter : quelles possibilités dans le sens d'une économie circulaire à Montreux ? ».

(Séance de commission le jeudi 11 janvier 2024 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

Première en liste : Mme Kyong-Won Schärer (DA)

Membres : Mme Charlotte Chevallier et MM. Christian Fürst, Angelo Giuliano, Mario Gori, Dominik Hunziker, José Jorge, Kelvin Kappeler, Simon Lepêtre, Florian Manzini

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

6. Communication de la Municipalité

6.1 Relative à la contribution financière du Canton en faveur du tourisme durable dans le cadre des travaux au Centre de congrès et d'expositions.

6.2 Relative à l'application de la loi fédérale sur les résidences secondaires.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La loi fédérale sur les résidences secondaires (LRS), aussi appelée Lex Weber, vise à contenir le nombre de résidences secondaires. Acceptée en 2012 par le peuple suisse, cette loi fixe à 20 % par commune le seuil maximal de résidences secondaires par rapport au nombre total de logements. La loi oblige en outre les communes à prendre des mesures pour éviter de dépasser le seuil de 20 %, sans proposer de mécanisme à cet effet.

Depuis sa mise en œuvre en 2016, Montreux fait partie des communes dont le taux dépasse les 20 %. La Commune est par conséquent soumise à l'application des dispositions restrictives de la LRS.

Ces dernières années, en raison des différentes restrictions appliquées, le taux de résidences secondaires a diminué et pourrait prochainement passer en dessous du seuil de 20 %.

Par anticipation, la Municipalité a réfléchi à des mesures visant à tenter de maintenir ce quota inférieur à 20 %. Elle va notamment continuer à suivre au plus près le nombre de résidences secondaires et prendre des mesures pour le contenir. En particulier, elle étudie des mesures pour éviter que de nouvelles constructions soit utilisées comme résidences secondaires supplémentaires.

La Municipalité va maintenant s'atteler à formaliser ces dispositions, dans le but de continuer à respecter au plus près la Lex Weber.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

7. Rapport des commissions ad hoc

7.1 No 21/2023 relatif au budget ordinaire pour l'année 2024. (Rapp. Mme Laurence Sierro).
--

Mme Sierro n'a rien à ajouter à son rapport.

M. le Président

En préambule du traitement de ce point, je tiens à remercier Mme Sierro pour sa disponibilité à la suite de ma demande de nous rencontrer, afin de nous concerter sur la façon de traiter cet objet.

Je vous propose de procéder comme suit, en conformité avec le règlement :

Premièrement j'ouvrirai la discussion générale du budget et du rapport de la commission des finances.

Ensuite, nous passerons en revue chacun des 8 chapitres principaux des comptes. La discussion sera ouverte pour chaque chapitre.

Les amendements acceptés en commission des finances ou déposés ce soir seront discutés et votés directement lors de la revue des chapitres y relatifs.

Pour terminer, avant de passer au vote final des conclusions du préavis, la discussion sera ouverte pour une dernière prise de parole pour les groupes qui le souhaitent.

Y'a-t-il des oppositions à cette proposition de protocole ou des remarques à formuler ?

J'ouvre la discussion générale sur le budget 2024 et le rapport de la commission.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

En préambule je remercie pour tout le travail effectué par la commission, particulièrement celui de Mme Sierro, Présidente de la COFIN qui nous a permis de fournir un rapport complet. Je remercie également la Municipalité pour la rédaction du budget et les réponses aux différentes questions que nous avons eu pendant la séance, de même que les chefs de services y associés. Chaque franc dépensé par notre commune sert à quelque chose, 1 franc servira à construire brique par brique un bâtiment scolaire, un autre permettra de redonner un peu de souffle aux parents qui cherchent une place de crèche pour leurs enfants, un autre franc servira à refaire et sécuriser les routes de notre commune, il servira à planter de nouveaux arbres, à alimenter des aides et des subventions aux milieux culturel et sportif et bien d'autres choses encore.

Le groupe Socialiste ne l'oublie jamais au moment d'entamer les discussions sur le budget, si une citation devait correspondre à la vision municipale de cette année, ce serait peut-être celle de Ferdinand Bac qui disait « *Quand l'Etat invite le peuple à se montrer joyeux, c'est que la catastrophe n'est pas loin...* ».

Ici la Municipalité loin de nous mener à la catastrophe, nous invite à la prudence.

Une prudence bien vaudoise, la prudence car, globalement, la commune ne se porte pas si mal, mais n'est pas assise sur un tas d'or pour autant. Notre endettement est par contre plutôt bas, bien en deçà de ce que permet le plafond d'endettement. Il y a des fenêtres d'opportunités à prendre pour le bien-être de nos concitoyennes et concitoyens. Une commune prudente, n'est pas pour autant une commune qui n'investit pas, car c'est bien pour investir et pour porter des projets que la Municipalité s'engage.

Et pour investir, pas de surprise, il faut parfois s'endetter. Mais n'ayons pas peur chères et chers collègues, l'endettement tant qu'il est maîtrisé est la base de chaque commune qui lui permet de construire des infrastructures, d'entretenir ses territoires, de prendre soin des projets annoncés dans le programme de législature, de faire face au réchauffement climatique et à ses conséquences.

La trésorerie, quant à elle, permet de faire fonctionner la commune au quotidien, de maintenir les prestations, la qualité du service public et son adaptation régulière aux réalités citoyennes. Elle permettra, cette année encore, d'indexer les salaires du personnel communal à hauteur de 1,7 %, contrairement à ce que d'aucuns pourraient prétendre, nous sommes loin d'une augmentation du salaire, notamment à cause de l'augmentation du coût de la vie. L'action communale permet par contre, tant que faire se peut, de maintenir le niveau salarial de celles et ceux qui s'engagent quotidiennement pour les citoyennes et citoyens de cette commune, celles et ceux qui permettent de concrétiser les promesses, de concrétiser les engagements pris par ce Conseil communal et de maintenir un service public exemplaire.

Quant à l'amendement prévoyant une augmentation de 20 % de l'aide annuelle de CHF 300.- pour l'achat d'abonnements en transports publics, nous soutiendrons pleinement cet amendement, mais y reviendrons en temps utile lors des débats point par point.

Le groupe socialiste, fort de ces constats, soutiendra pleinement la proposition budgétaire municipale, telle qu'amendée par la commission des finances et vous invite à faire de même.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux

Il y a un an, le budget 2023 avec un déficit de 6.7 millions de CHF, n'avait été approuvé qu'à 7 voix près par une majorité de gauche de ce conseil. Lors des débats en plénum, notre Syndic nous confirmait que la Municipalité allait travailler sur le budget 2024 afin d'essayer de comprendre où étaient les problèmes structurels et a confirmé que c'était pour 2024 que cette réflexion est prévue. 2024, c'est maintenant et le groupe PLR constate que le budget 2024 proposé montre un déficit d'un ordre de grandeur similaire au budget 2023. Surtout, c'est ce qui interpelle le plus, il est constaté que les charges qui sont de la maîtrise directe de la Municipalité, à savoir les charges 30 autorités et personnel, les charges 31 biens, service et marchandises et les charges 36 aides et subventions, ont toutes été revues à la hausse par rapport à l'exercice précédent. Nous comprenons mal comment est-ce que la Municipalité peut affirmer, comme elle l'écrit elle-même dans le préavis, qu'elle cherche à maintenir un contrôle strict sur les charges dont elle a la maîtrise.

En marge de ce déficit de plus de cinq millions, c'est également la marge d'autofinancement qui préoccupe, cette marge est quasi nulle. Au vu des investissements importants qui nous attendent, cela implique qu'il faudra recourir à l'emprunt dans une période où les taux d'intérêts ne sont pas favorables et il y a très peu de doute que cette tendance s'inverse.

Alors certes, il y a quand même une lueur d'espoir, celle de l'audit en cours des divers services au niveau des ressources humaines, qui n'est pas encore terminé. Le groupe PLR espère qu'il en résultera – enfin – des pistes d'économie sérieuses et concrètes, notamment

en se questionnant sur les EPT nécessaires au sein des services, y compris les EPT relatif aux auxiliaires, chiffre qui ne peut être donné avec le système de gestion actuel.

La maîtrise des charges étant, avant tout, de responsabilité municipale, le groupe PLR n'a pas jugé pertinent de proposer des amendements çà et là sur des charges pour lesquelles le législatif communal ignore les besoins réels et concrets. Car ce sont bien des millions qu'il faudrait aller chercher et proposer des coupes budgétaires sans connaissance de cause cela aurait été un exercice tout à fait arbitraire.

En définitive, le budget 2024, tel que présenté, n'est pas satisfaisant. Soucieux d'une utilisation parcimonieuse des deniers publics confiés par nos citoyennes et nos citoyens, le groupe PLR estime que la commune ne peut tout simplement pas se permettre un budget tel que celui proposé. Nous le répétons depuis plusieurs années maintenant, Montreux est une commune qui vit au-dessus de ses moyens. Une grande majorité du groupe PLR refusera ce budget 2024.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux

Le groupe Montreux Libre considère que le budget 2024 n'est pas idéal, mais nous avons vu ces dernières années que les comptes communaux sont généralement meilleurs que le budget. Montreux Libre relève que la discipline municipale est forte pour garder la maîtrise des charges, avec des démarches en cours pour analyser de manière transversale la gestion communale, y compris en ce qui concerne les ressources humaines.

Néanmoins dans le domaine des subventions à la culture, Montreux Libre regrette que deux institutions, le Septembre musical et le Montreux Comedy n'aient pas été traités de la même manière que les autres. En effet, lorsqu'une diminution linéaire de 10 % avait été imposée, il y a trois ans, il avait été dit que cette diminution serait temporaire. Trois ans plus tard, certaines subventions ont été revues à la hausse, notamment pour le Montreux Jazz Festival, mais ni pour le Septembre Musical, ni pour le Montreux Comedy. Les explications données en commission ne nous ont pas convaincus et nous souhaitons que cette inégalité de traitement soit corrigée en 2025.

Mme Christine Menzi (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs membres de la Municipalité, Chères et chers collègues,

Après avoir passé en revue le budget 2024, le groupe UDC déplore le fait que ce dernier ne prévoit pas de réelles économies, contrairement à nos attentes. Nous sommes conscients qu'il est difficile de rétablir une situation financière équilibrée en une seule année.

Malheureusement, 2024 ne s'annonce pas comme une année propice à une amélioration de la conjoncture, ce qui nous laisse craindre que certains postes budgétaires soient surestimés, notamment les recettes fiscales et les droits de mutation, compte tenu de la diminution des transactions immobilières.

En ce qui concerne l'impôt sur les droits de succession et les donations, nous soutenons la réduction d'environ 6 millions dans le budget. En effet, il est difficile pour notre commune d'estimer avec certitude ces recettes fiscales basées sur des probabilités de donations ou de décès.

Par ailleurs, nous souhaitons que l'examen des charges liées au personnel de la commune soit approfondi, en prenant davantage en compte les salaires du secteur public. Il est important de rappeler que la majeure partie des recettes fiscales provient des contribuables travaillant dans ce secteur.

Le groupe UDC aurait également préféré disposer d'une marge d'autofinancement plus importante, ce qui faciliterait la gestion financière annuelle de la Commune.

Le groupe UDC n'acceptera pas le budget.

M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, Chères et chers collègues,

Le groupe des Vert·e·s acceptera le budget qui nous a été présenté et qui s'inscrit dans la lignée des exercices précédents.

Nous avons pleinement conscience que 2024 sera à nouveau un exercice financier difficile, compte tenu des problèmes d'inflation, et l'absence de progression des recettes.

Nous relevons la prudence de la Municipalité qui n'a pas souhaité réévaluer à la hausse les rentrées fiscales par rapport au budget 2023. Nous saluons aussi les efforts des services dans la maîtrise continue de leurs charges.

Nous invitons cependant la Municipalité à continuer ses investissements dans l'efficacité énergétique et la rénovation du patrimoine. En effet, ces investissements sont synonymes d'économie à terme, et il est essentiel d'investir pour les prochaines générations.

Nous soutenons aussi pleinement l'indexation proposée en cette période d'inflation ; nous soulignons que les assurances maladies et les loyers n'avaient pas attendu cette crise pour poursuivre leur flambée. Il est aussi essentiel de conserver l'attractivité des postes de travail face aux nombreux départs à la retraite que nous allons connaître ces prochaines années dans notre société, et face à un marché du travail qui ne sera plus aussi favorable aux employeurs qu'il a longtemps été.

En conclusion, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues, à accepter ce préavis.

M. le Président

Si la parole n'est plus demandée concernant la discussion générale, nous passons à la revue des chapitres principaux des comptes :

Chapitre 1 - Administration générale, pages 23 à 40.

Deux amendements votés en commission concernent ce chapitre. La discussion portera premièrement sur l'amendement numéro 2, puis sur le numéro 1 afin de suivre l'ordre dans lequel ils figurent dans les lignes budgétaires.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement numéro 2

Mme Laurence Sierro (PLR)

Cet amendement a été décrit dans le rapport, s'il y a des questions ou des remarques je suis à disposition, mais je n'ai rien à ajouter.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Amendement n° 2 de Mme Sierro

Augmentation de la ligne budgétaire du compte 160.3658 Subventions aux institutions de CHF 15'000.- portant le montant actuel de CHF 1'302'000 à CHF 1'317'000

VOTE l'amendement est accepté par 74 OUI, 10 NON et 4 ABSTENTIONS

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement numéro 1

Amendement n° 1 de M. Gétaz

Augmentation de la ligne budgétaire du compte 180.3665 Subvention détenteurs abts de CHF 180'000, portant le montant actuel de CHF 909'000 à CHF 1'089'000.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'amendement déposé est soutenu par une majorité de la commission des finances, il a pour but de donner un cadre financier maximum à la Municipalité, qui lui permettrait d'adapter les soutiens aux divers abonnements généraux aux transports public. Ceux-ci ayant augmenté de 20 % environ depuis la mise en place du dispositif de soutien de CHF 300.- par abonnement, c'est une augmentation équivalente de 20 % qui est proposée. La Municipalité, avec cet amendement, s'il est accepté, complété par la résolution votée au dernier Conseil, aura la possibilité de proposer une adaptation du règlement des soutiens accordés. Les types d'abonnements ayant beaucoup évolués, ce serait l'occasion d'adapter ce règlement, l'avantage étant que la Municipalité peut agir rapidement ce qui aidera à soutenir la population dans cette période d'inflation.

Il va de soi que si la Municipalité souhaitait tout de même le dépôt d'une motion, cela serait possible mais retarderait l'adaptation des soutiens. Il nous semble que l'adoption de l'amendement permettrait d'agir vite, ce qui sera apprécié par la population. S'agissant d'une augmentation du budget général de la commune de 1,2 ‰, nous pensons que cet amendement est supportable.

M. Lionel Moyard (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Notre groupe soutiendra en majorité l'amendement proposé en commission pour l'augmentation de la ligne du budget. Tout à fait convaincu du bien-fondé et de l'utilité de la subvention pour inciter au report modal, il est indéniable que l'offre d'abonnement de transport publics a considérablement évolué ces dernières années. À l'époque, lors de notre séance de décembre 2007 où le Conseil acceptait la motion de M. Caleb Walther pour l'introduction de cette subvention, il n'existait pour ainsi dire que des abonnements classiques et notre réseau n'avait pas encore rejoint la communauté MOBILIS. Nous aspirons à ce que la révision du règlement 2021, nécessaire pour donner suite à cet amendement, soit l'occasion d'un changement plus large qu'une simple augmentation linéaire de la subvention, ceci afin notamment d'inclure ces nouveaux abonnements flexibles, comme le flexi-abo et le demi-tarif plus annoncé il y a quelques jours.

L'introduction de ces nouveaux abonnements est destinée à convaincre de nouveaux usagers à emprunter les transports publics, il s'agit de personnes qui ne pendulent pas tous les jours, travail à temps partiel ou qui, depuis le confinement, ont continué à pratiquer le télétravail quelques jours par semaine. Il est nécessaire d'encourager aussi ces pendulaires flexibles à pratiquer le transfert modal. La révision du règlement pourrait aussi tenter de corriger le défaut lié aux nombreuses zones Mobilis de notre territoire qui font exploser les tarifs pour les habitants des villages du haut de notre commune. Au final nous appelons de nos vœux une utilisation plus efficiente de cet outil très incitatif.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux

Cet amendement est étonnant, tant sur le fond que sur la forme.

Sur le fond, il importe tout d'abord de mentionner que Mobilis a augmenté ce dimanche ses tarifs de 3 % pour la première fois depuis 2016. 3 % de la subvention actuelle de 300 CHF, cela fait 9 CHF, et cela ne fait pas 60 CHF. Il n'y a, à notre sens, aucune raison recevable d'augmenter de 51 CHF le pouvoir d'achat de ceux qui utilisent les transports publics, aux dépens de ceux qui ne les utilisent pas.

Il est également nécessaire de rappeler que la subvention de 300 CHF actuelle offerte par la Commune de Montreux est la seconde plus généreuse du canton après Lausanne. La Tour-de-Peilz donne 150 CHF, Yverdon 105 CHF, Nyon 132 CHF, Vevey 250 CHF, Bourg-en-Lavaux 180 CHF ou Gland 200 CHF. Certaines grandes communes comme Morges, Prilly ou Renens ne subventionnent tout simplement pas l'abonnement. Alors augmenter encore la subvention communale alors qu'elle est déjà largement l'une des plus généreuse du canton et que nos comptes sont eux largement déficitaires, c'est largement inapproprié. De plus, cette proposition contribuera encore plus à dresser les usagers des transports publics contre les automobilistes, qui n'ont, eux, pas toujours le choix et qui vont subir une hausse du tarif de stationnement et aussi une hausse des macarons de 130 CHF par an pour près de mille habitants du centre-ville. Ceci est injuste d'autant plus qu'il paraît très clair que cette augmentation de 60 CHF, proposée, ne générera aucun report modal supplémentaire.

Finalement, cet amendement est également étrange sur la forme. La subvention de 300 CHF est inscrite dans un règlement soumis à approbation du Conseil. Ce n'est ni par la résolution acceptée lors de la dernière séance, ni par cet amendement, qu'une modification de la subvention sera effective. On ne comprend dès lors pas bien pourquoi l'on devrait voter au budget 2024, à titre préventif, une augmentation qui découle d'une proposition encore à faire, encore à traiter et à valider par ce conseil. C'est un peu comme si chaque fois qu'une conseillère ou un conseiller prévoit de déposer une motion ou un postulat l'année suivante, il propose d'amender le budget pour faire comme si sa proposition allait être validée par le Conseil. Cela n'a pas vraiment de sens et nous invitons l'amendement à utiliser les outils adéquats pour débattre de sa proposition, c'est-à-dire la motion ou la modification de règlement et précisons que nous ne sommes pas contre une modification du règlement. Le groupe PLR appelle les conseillères et conseillers à faire preuve de rationalité et de proportionnalité en refusant cet amendement.

Mme Marie-Solène Pham (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues, Lors du conseil de novembre, une résolution socialiste visant à adapter à la hausse l'aide de CHF 300.- pour l'achat d'abonnement de transports publics a été acceptée. Il était donc naturel pour notre groupe que de soutenir lors de la commission des finances l'amendement visant à adapter également le budget pour atteindre une aide d'environ CHF 360.- par année et par habitant.

20 %, c'est l'augmentation moyenne du prix des TP depuis la création de cette subvention. L'inflation conséquente de ces dernières années a des conséquences dramatiques sur le budget des ménages et l'augmentation du prix des transports publics est particulièrement conséquente. Si nous voulons à la fois : aider la population à faire face à ces augmentations, continuer à promouvoir cette aide très appréciée et encourager les gens à prendre les transports publics, ce choix nous paraît largement évident.

Merci pour votre attention.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord je m'étonne que M. Müller revienne avec l'argument Mobilis, nous en avons parlé en commission des finances, il fait exprès de ne pas tenir compte du fait que ce qu'il faut considérer c'est la valeur de subvention lorsqu'elle a été décidée, bien avant 2016, et la valeur générale d'augmentation des abonnements depuis cette période. Lorsque nous avons voté CHF 300.-, nous avons fait preuve d'innovation et d'audace, nous en avons vu le résultat, plus de 3'000 personnes à Montreux bénéficient de ce soutien et achètent des abonnements généraux, ce qui les amènent à utiliser les transports publics plutôt que la voiture. Aujourd'hui plusieurs années plus tard, cette augmentation de 20 % en général des abonnements généraux justifie l'idée que nous remettons à disposition de la Municipalité, un montant augmenté de 20 % pour qu'elle puisse repenser ce système, sachant que par ailleurs, entre temps, les types d'abonnements ont beaucoup été modifié, il faudra également y penser.

Deuxièmement, cette idée d'opposer les conducteurs de véhicules aux usagers des transports publics n'est vraiment pas la chose à faire, nous n'avons pas à monter les gens les uns contre les autres et ce n'est pas ce que nous faisons, ce n'est pas le but de ce Conseil.

Les gens vont subir les hausses d'amendes et de macarons de parcage qui ont été mises en place. Je fais partie de ceux qui trouvent que la budgétisation de recettes supplémentaires est complètement affolante, mais nous verrons bien si c'est la réalité. En tout cas la commune met en place un dispositif qui doit lui rapporter énormément d'argent et je pense que c'est un peu excessif, il faudra regarder ce qui se passe. Toujours est-il que ces mêmes personnes, qui peut-être subiront les amendes, sont peut-être aussi des usagers des transports public par ailleurs et donc au moins dans ce domaine, nous montrons que nous sommes sensibles aux problèmes liés à l'inflation.

Troisièmement, dire qu'il n'y aura pas une personne de plus qui prendra un abonnement de transport généraux, je ne sais pas comment M. Müller peut affirmer une chose pareille, je n'ai aucune idée de la base scientifique, statistique ou autre à laquelle il se réfère.

Par ailleurs, il faut être conscient, si vous parlez avec des gens qui sont des usagers réguliers des transports publics et qui ont des abonnements, mais qui ne sont peut-être pas totalement dépendant de ces abonnements, qu'il y en a beaucoup, à cause de l'inflation, qui sont en train de se demander s'ils vont continuer à acheter un abonnement général. Nous pouvons au minimum leur montrer que nous les accompagnons dans leur décision de continuer à acheter un abonnement général, grâce à cette adaptation d'une subvention que nous avons acceptée à l'époque, qui a eu un succès énorme et dont nous pouvons être fiers en tant que commune.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne vais pas m'attarder sur tout, juste sur le fait qu'il n'y ait aucun report modal, vous avez raison, il y en aura peut-être un, deux ou trois, mais dépenser CHF 180'000.- pour un nombre si faible, cela me paraît quand même excessif.

Sur le fait qu'une augmentation de CHF 60 de la subvention qui est déjà la deuxième plus généreuse du canton, puisse inciter des gens à prendre un abonnement général qui coûte CHF 3'995.- et que si cette subvention n'existe pas ils ne la prendraient pas, je suis assez perplexe sur cette affirmation.

Je suis d'accord avec vous, il ne sert à rien d'opposer les utilisateurs des transports publics aux automobilistes, pourtant c'est un peu ce qui est en train de se passer pour cette commune.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Visiblement M. Müller ne connaît pas bien la structure des achats des abonnements de la population montreusienne. Une grande partie des gens achètent des abonnements régionaux annuels, ce sont des abonnements qui sont d'un ordre de grandeur par exemple d'environ CHF 700.- si nous utilisons le Mobilis deux en un, M. Pilloud pourrait sûrement beaucoup mieux donner le détail, je ne suis pas spécialiste. Il y a énormément d'abonnements généraux aux transports publics, pour les VMCV par exemple qui ne représentent pas du tout 3'000.- ou 4'000.- par année. Le montant de subvention pour un abonnement général aux CFF représente à peu près 10 %, ce qui n'est pas négligeable, mais pour d'autres abonnements généraux aux transports publics, sur le MOB, Mobilis, VMCV, la somme que représente la subvention peut être absolument déterminante pour décider quelqu'un, surtout si ses moyens sont limités ou qu'il souffre des problèmes d'inflation actuels, de prendre cet abonnement général. C'est contre l'érosion du nombre d'achat d'abonnements que nous devons lutter.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je souhaite rajouter que cette subvention est très importante pour les familles et pour les aînés de notre commune. Les CFF proposent des avantages si nous prenons des abonnements pour la famille et cela permet à des familles que les enfants puissent profiter de l'abonnement général et que nous puissions faire des excursions à des prix abordables. Également pour des couples d'aînés, qui prennent les deux l'abonnement général, ils profitent de rabais pour le conjoint et ensemble avec une subvention cela permet à la population, surtout aux aînés de profiter de l'abonnement général CFF.
Je vous recommande de soutenir cet amendement au budget.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Nous avons, à propos de la remarque de M. Gétaz sur le fait de déposer ou pas une motion, eu cette discussion en commission, tout le monde se demandait quelle était la démarche la plus adéquate pour faire aboutir l'idée de M. Gétaz. Les avis étaient partagés, mais ce que nous pouvons vous dire, c'est que la Municipalité, dans tous les cas, entend bien la demande qui est assez claire, par conséquent si l'amendement devait être accepté, nous n'estimons pas qu'il serait nécessaire de redoubler la démarche par une autre. J'espère avoir éclairci ce point, afin de faciliter le vote que vous aurez sur cet amendement.

M. Claude-Pascal Gay (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'aurais aimé connaître la position de la Municipalité concernant cet amendement.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
La Municipalité, comme face à un dépôt de proposition, ne prend pas position à ce stade-là. Nous prenons note qu'il y a un amendement et que l'intention de ce dernier est

claire, c'est reconnu par ceux qui sont opposés et par ceux qui sont favorables à cet amendement. Ma précision portait sur la méthodologie à suivre, nous en avons parlé dans la première séance de commission, car nous avons eu une discussion à ce sujet et je voulais que le Conseil puisse prendre une décision en toute clarté et que chacun vote en fonction de son opinion quelle qu'elle soit.

M. Claude Pascal Gay (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une question complémentaire à ce sujet, pour revenir sur le fond et les différentes démarches de la Municipalité concernant les mesures à prendre pour assainir les comptes. Je pense que cet amendement, dans un sens ou dans un autre, prend, déjà une position par rapport au futur et aux différentes mesures qui devraient être prises par la commune pour assainir ses comptes. C'est pour cette raison que je posais cette question, je pense que la Municipalité peut prendre position dans ce sens et de mon point de vue ne pas prendre position est presque inquiétant.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je prends note de l'inquiétude de M. Gay, simplement nous avons présenté un budget, avec des propositions et pour ce qui est de cette question, je ne souhaite pas entrer en discussion pour savoir si ce genre d'investissement dans les abonnements entraînerait des économies ou des dépenses supplémentaires.

Il est clair que dans le budget cela entraîne des dépenses, pour les infrastructures et toutes sorte d'autres questions, certains débattraient, mais la Municipalité ne se mêle pas au débat. Elle vous propose ce budget, en général elle encourage à voter le budget sans modification. Je me contente de vous dire que si l'amendement devait être accepté, la Municipalité ne demanderait pas une seconde démarche, car un amendement au budget qui est un préavis est suffisamment clair pour que la Municipalité mette en exécution, réalise le vœu qui a été exprimé par le Conseil, cela vaut pour toutes les propositions qui viendraient de quelque bord politique que ce soit.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis étonné que l'abonnement qui est juste censé passer à CHF 360 puisse déclencher une modification de règlement, mais j'entends bien que vous allez modifier le règlement, cela veut dire que vous allez modifier uniquement ce point-là ?

Car comme l'a dit M. Moyard, il y a plusieurs articles que nous devrions modifier dans ce règlement, il y a des habitants, comme ceux qui se trouvent aux Avants ou à Glion, qui ont plus de zone MOBILIS et ils sont prétérités, il y a de nouveaux abonnements qui existent. Cela aurait été intéressant, via une motion, de pouvoir discuter et faire des propositions.

Est-ce que vous allez juste venir devant le Conseil pour modifier uniquement la ligne concernant les CHF 300 en CHF 360 ou il y aura une discussion plus large qui serait intéressante pour pouvoir cibler les subventions.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je comprends parfaitement l'intervention de M. Müller quant à la suite, car effectivement nous pourrions revenir de plusieurs façons. Il est clair que la Municipalité reviendra devant le Conseil avec une proposition de règlement et à ce moment-là, le Conseil aura tout loisir

de se prononcer sur le fait de vouloir simplement une augmentation linéaire de l'abonnement ou revenir en déclinant l'aide aux abonnements de plusieurs manières, comme cela a été exprimé par une partie de l'assemblée.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Amendement n° 1 de M. Gétaz

Augmentation de la ligne budgétaire du compte 180.3665 Subvention détenteurs abts de CHF 180'000, portant le montant actuel de CHF 909'000 à CHF 1'089'000.

VOTE l'amendement est accepté par 52 OUI, 33 NON et 3 ABSTENTIONS.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Chapitre 2 - Finances, pages 41 à 46

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 3 - Domaines et bâtiments, pages 47 à 62

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 4 - Travaux, pages 63 à 78

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 5 - Instruction publique et cultes, pages 79 à 84

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 6 - Police : pages 85 et 86

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 7 - Sécurité sociale, pages 87 à 92

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Chapitre 8 - Services industriels, pages à 93 et 94

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président

Ceci conclut la revue des chapitres principaux. Avant de passer au vote final, j'ouvre la discussion pour une dernière prise de parole des groupes. Je vous invite à intervenir si possible une seule fois par groupe et à ne pas rouvrir le débat.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons eu une discussion sur un amendement, puis des interventions au début, moi je suis un peu inquiet qu'il y ait autant de gens qui, parce que le budget n'est pas parfait, souhaitent le refuser.

Nous avons eu plusieurs séances de commission, c'était l'opportunité de déposer des amendements sur des points qui vous déplaisaient, ils peuvent être acceptés ou refusés en fonction de leur nature et de l'orientation politique de la commission des finances ou des réponses municipales par rapport à ces amendements.

Mais il n'y a pas d'amendements qui ont été déposés pour aller dans le sens que vous souhaitez en disant que la commune devrait être plus prudente, moins dépenser. Au lieu d'essayer de corriger certains points qui posaient problèmes, vous choisissez de refuser un budget en bloc. Faire ce choix c'est dire à l'exécutif de cette commune qu'elle ne pourra engager que des dépenses indispensables à la bonne marche de l'administration, jusqu'à ce que nous puissions revoter un budget, pas avant le mois de janvier et cela aura des conséquences, en retardant des préavis, certains travaux qui ont été demandés (par certains bords politique de ce Conseil communal) et qui ont été approuvés par ce Conseil, le travail qui doit être fait pour le budget 2025, le travail pour analyser la situation des ressources humaines dans la commune, tout cela sera retardé si le budget est refusé et ce sont les citoyens et citoyennes, et les employés communaux qui en pâtiront. Je regrette vraiment que nous ne puissions pas débattre aujourd'hui sur des amendements et je vous invite à être raisonnables et surtout responsables. Si vous n'êtes pas d'accord avec tout, c'est ok, mais ne mettons pas en danger le budget d'une commune entière parce que globalement vous n'êtes pas très contents. Cela aurait mérité plus de sérieux à ce propos en séance de commission. Le groupe socialiste soutiendra le budget tel qu'amendé.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne veux pas répondre trop longuement, nous avons expliqué dans la prise de position initiale, pour quelles raisons nous n'avons pas proposé d'amendements arbitraires çà et là. C'est parce qu'il faut de grandes coupes dans le budget et nous pensons que nous ne connaissons pas les besoins réels des services et c'est le travail de la Municipalité de maîtriser ces charges.

Les citoyennes et citoyens seraient peut-être embêtés durant les premiers mois, mais ce sont eux qui paient des impôts sur cette commune, je crois que c'est les défendre que de vouloir maîtriser les charges et que c'est un signal politique que nous donnons et que nous avons déjà donné l'année passée.

Sur le fait que pendant un ou deux mois il y aurait des difficultés de fonctionnement, c'est notre séparation des pouvoirs et notre liberté de pouvoir refuser un budget si nous pensons qu'il n'est pas bon, nous l'avons fait l'année passée, pour presque les mêmes raisons nous le ferons cette année. Il y a des communes dans lesquelles le budget n'est pas approuvé, la COFIN doit se réunir, refaire des séances d'urgence et c'est ce qui pourrait arriver, ce n'est pas rédhitoire pour une commune

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je serai bref, je souhaite revenir sur les propos de M. Müller, président du groupe PLR, pour rappeler quelques faits. Je suis entré au Conseil communal de Montreux en 2016, ce n'était pas une majorité de gauche, et les budgets étaient proches du budget que nous allons voter ce soir. La majorité municipale était à droite avant que j'entre au Conseil. Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers communaux PLR vous pouvez tout de même, j'imagine, garder cela en tête. Votre bord politique n'a pas pris les mesures politiques nécessaires pour corriger la situation connue depuis longtemps lorsque vous étiez majoritaires. Vous ne pouvez pas aujourd'hui exiger que tout soit réglé en deux ans parce que le bord politique a changé. Aujourd'hui, vous êtes minoritaires, c'est un fait, les résultats des élections communales 2021 ont été claires. Demain peut-être, après-demain peut-être, un jour sûrement, vous redeviendrez majoritaires et vous nous appellerez à être responsables. J'en fais de même aujourd'hui.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Laurence Sierro (PLR)

En conclusion, c'est à la majorité de ses membres que la commission des finances vous recommande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 21/2023 de la Municipalité du 13 octobre 2023 au Conseil communal relatif au budget ordinaire pour 2024,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,
DECIDE

1. d'approuver le budget communal ordinaire pour 2024 tel qu'amendé.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 52 OUI, 30 NON et 6 ABSTENTIONS.

7.2 No 20/2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 716'100.00 TTC au maximum pour le renouvellement de trois véhicules et d'une remorque, ainsi que pour l'acquisition d'un véhicule, d'un tricycle électrique avec remorque de collecte et pour l'installation de deux bornes électriques rapides pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport. (Rapp. Mme Béatrice Tisserand).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Fabrice Yerly (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voulais juste signaler que, en ayant fait le calcul, c'est 0,7 point d'impôt, sept dixièmes d'impôt, il s'agit du coût structurel pour Montreux concernant le remplacement incessant de véhicules au kilométrage et à l'âge souvent anormalement récents. Cela représente 7 millions de francs sur les 10 dernières années. Sans discuter de l'un ou l'autre véhicule du préavis, cela montre un problème récurrent avec le parc de véhicules à Montreux. Qui peut venir de deux causes distinctes : soit les modèles de véhicules ne correspondent pas au cahier des charges et ne tiennent pas le coup soit la maintenance préventive et/ou l'utilisation inadaptées, peuvent impliquer un vieillissement trop rapide.

Dans les deux cas, cela montre que la gestion du parc de véhicules à Montreux sur 10 ans a peut-être besoin de s'améliorer. Cette année, la Municipalité nous a présenté cette stratégie de la durabilité. Un document décrivant les principaux axes pour préparer notre commune aux défis à venir incluant notamment de préserver les ressources naturelles et favoriser les réparations, plutôt que de jeter. Lorsqu'un véhicule est effectivement en fin de vie, son remplacement par un véhicule performant, réparable, durable et ne fonctionnant, bien sûr, plus aux énergies fossiles, fera sens, cependant le nombre de ces préavis, restent la seule constante chaque année à environ CHF 700'000.-, sans que soit remise en question cette politique dispendieuse de remplacer à tout prix des véhicules pouvant être réparés. Refuser ce préavis c'est donner un signal à notre Municipalité pour qu'elle puisse mettre en

pratique sa stratégie de durabilité de son parc de véhicule. Ce sera mon signal et je vous encourage à faire de même.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Mme Béatrice Tisserand (VER)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 20/2023 de la Municipalité du 5 octobre 2023 au Conseil communal, relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 716'100.00 TTC au maximum pour le renouvellement de trois véhicules et d'une remorque, ainsi que pour l'acquisition d'un véhicule, d'un tricycle électrique avec remorque de collecte et pour l'installation de deux bornes électriques rapides pour le service des espaces publics et le service des domaines et bâtiments, sport.
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à renouveler trois véhicules et une remorque, ainsi qu'à acquérir un véhicule, un tricycle électrique avec remorque de collecte et à installer deux bornes électriques, comme décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 716'100.00 TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
5. de comptabiliser les dépenses d'investissement dans des comptes de bilan 9146 ;
6. d'amortir les véhicules au rythme usuel par les comptes de fonctionnement 300.3313, 325.3313, 430.3313, 440.3313 des services concernés ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 69 OUI, 6 NON et 13 ABSTENTIONS.

7.3 Sur la prise en considération du postulat de M. Fabien Willemin et consorts « Déclarer l'urgence climatique ». (Rapp. M. Nicolas Büchler).

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Anne Saito (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Vert·e·s soutiendra à l'unanimité le postulat de notre collègue Fabien Willemin et nous vous invitons à en faire de même pour les raisons suivantes :

Premièrement, il est de notre responsabilité, en tant qu'élu·e·s, de montrer à la population de notre commune que nous reconnaissons l'urgence de la situation et que nous nous

préoccupons de l'avenir de toutes et tous. Nous pensons tout particulièrement aux plus jeunes générations qui subissent et continueront à subir tout au long de leur vie les conséquences catastrophiques du dérèglement climatique.

De plus, déclarer l'urgence climatique permet de s'aligner avec les politiques de la Confédération, du Canton et de plusieurs autres communes vaudoises. Cela donnera une ligne de conduite à nos autorités pour entreprendre des actions concrètes qui soient à la hauteur des enjeux en cause.

Enfin, si nous voulons avoir une chance de survie – car c'est bien de la survie de la plupart des espèces vivantes dont nous parlons aujourd'hui – il nous faut unir nos forces tout de suite et travailler ensemble et à tous les niveaux pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain. Un tel changement sociétal ne peut se faire sans décréter l'état d'urgence. Cela nous permettra de nous référer à une vision globale afin que nos actions soient concertées et prioritaires

Nous espérons ainsi avoir résumé ici de façon non exhaustive les principaux enjeux de ce postulat et nous vous invitons encore une fois à soutenir ce texte. Merci pour votre attention.

M. Simon Lepêtre (PLR)

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le présent postulat nous propose de déclarer solennellement l'urgence climatique au niveau communal, permettez-moi d'exprimer ici des doutes sur l'utilité de cette proposition.

La question climatique est une question primordiale, globale et complexe à laquelle il convient d'apporter des réponses structurelles, coordonnées et durables.

Il ne s'agit pas d'une crise passagère, sécuritaire ou sanitaire à laquelle on peut répondre par l'état d'urgence.

Il s'agit de transitions profondes de nos sociétés. Des évolutions qui ne datent pas d'aujourd'hui et qui ne se termineront pas demain.

Ces transformations nous devons les regarder en face, sans en éluder les difficultés et sans nous focaliser exclusivement sur elles.

Comme cela a été précisé, l'urgence climatique est déjà déclarée au niveau cantonal.

Le canton alloue des centaines de millions pour des mesures emblématiques dont la rénovation du Centre des Congrès de Montreux vient de bénéficier en obtenant 8,3 millions CHF pour l'optimisation de sa performance énergétique. Nous nous en réjouissons et remercions tous ceux qui contribuent à cette réalisation.

Le canton s'est engagé à réduire les émissions de CO₂, à accroître la résilience du territoire, à orienter les conditions-cadres vers une société bas carbone.

Nous estimons que la ville de Montreux doit s'inscrire dans ce cadre cantonal collectif et s'épargner une déclaration solennelle supplémentaire qui plus est sans actions concrètes associées.

Je tiens ici à saluer les efforts de la municipale en charge de ces questions qui œuvre pour transposer les grands principes qui sont bien faciles à déclarer en propositions concrètes qui sont particulièrement difficiles à arbitrer. Merci pour cet engagement.

Enfin, mettre une pression temporelle supplémentaire sur la Municipalité est contreproductif.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à refuser ce postulat qui ne propose rien de nouveau, rien de concret. Laissons le champ libre à la Municipalité pour agir conformément à ses engagements et à la stratégie collective du Plan climat vaudois.

Merci pour votre attention et merci pour votre refus de ce postulat.

M. Olivier Mark (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Notre collègue M. Willemin nous prie de déclarer l'urgence climatique en estimant que nous ne sommes pas du tout à la hauteur des enjeux. Il évoque note inaction, en précisant qu'elle est criminelle, précisant que cette démarche est à mettre en relation avec la fin de l'humanité qui lui semble proche si nous n'adoptons pas son postulat. C'est ignorer les efforts qui ont été entrepris particulièrement au niveau communal.

Premièrement chers collègues, je dénonce ce discours fondamentalement outrancier, car notre société réagit aux appels des scientifiques, certes avec une inertie critiquable, mais avec un succès croissant surtout dans notre pays et en Europe. Affirmer le contraire est un mensonge.

Ensuite je remarque que ce postulat n'apporte pas l'ombre d'une solution, pas la trace d'un consensus, pas l'embryon d'une proposition. Simplement nous déclarons l'urgence climatique et nous rentrons à la maison l'esprit soulagé, ouf nous avons sauvé le monde ce soir.

Commençons peut-être à nous demander ce qui pourrait changer si nous adoptions cette résolution.

En effet la Municipalité et notre Conseil se préoccupent déjà de réduire l'impact environnemental des activités communales, notamment sur le climat. Ainsi nous acquérons des véhicules et des machines moins polluants, nous électrifions ce qui est possible, nous isolons les immeubles, nous adoptons des énergies renouvelables pour les chauffer, les climatiser, nous installons un chauffage à distance à large échelle, qui sera bientôt disponible, nous engageons du personnel pour la durabilité, même si notre groupe aurait préféré activer des connaissances disponibles sur le marché à cet effet. Bref nous nous activons chacun à notre manière dans tous les domaines possibles pour réduire l'impact des activités municipales sur le climat, dans le cadre d'une gestion correcte des deniers publics. Alors qu'est ce qui pourrait bien changer si nous adoptions maintenant l'urgence climatique réclamée par notre collègue ? En clair nous pourrions renoncer de manière légitime à presque tout projet quel qu'il soit, en évoquant le seul et unique critère climatique, car toute forme d'activité produit plus ou moins de CO₂. Acquérir de nouveaux équipements dans les services pour alléger le travail, que ce soit dans nos forêts ou pour notre voirie, tout cela pourrait être remis en cause. C'est bien ce qui est arrivé tout à l'heure, on nous demande de ne pas renouveler les véhicules, parce que cela a un impact sur le climat. Soutenir un festival de Jazz en été, avec toute la consommation et les déplacements que cela implique, cela sera contesté aussi car le climat sera prioritaire. Voter un projet à caractère social, alors que nous pourrions utiliser cet argent public pour réduire davantage notre consommation d'énergies fossiles, ce sera remis à plus tard, l'urgence climatique faisant loi.

Ce n'est pas le pire, nous pourrions ajouter d'autres excès, comme la désobéissance civile, si c'est pour le climat, il y a urgence, laissons faire quels que soient les dégâts. Non Monsieur Willemin, après mûre réflexion nous ne voulons pas déclarer l'urgence climatique, la situation est telle qu'il faut agir vite, certes, mais de manière coordonnée, réfléchie et sur la durée surtout. Si nous grillons toutes nos cartouches budgétaires maintenant, nous ne tiendrons pas sur la durée et nous ne pourrions pas assurer le développement durable auquel nous aspirons tous ici. L'urgence est la pire ennemie de la durabilité, j'en suis sincèrement convaincu. C'est valable pour l'économie, comme pour l'écologie, il y a des gens qui ont de la peine à boucler leurs fins de mois dans le ce pays et dans cette commune, ignorer leurs besoins pour donner toutes priorités à l'action climatique ce n'est pas démocratique. C'est de manière responsable que je vous dis NON, Monsieur Willemin, agissons pour le climat

immédiatement, poursuivons ce qui a été entrepris avec davantage de détermination encore, mais sur une voie durable, c'est la seule voie qui soit praticable pour tous. Je vous enjoins à refuser ce postulat, qui n'est pas seulement superfétatoire, mais potentiellement dommageable pour la démocratie.

Mme Claudia Hischenhuber (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues, On peut se demander, si un postulat très général fait du sens, on peut discuter en long et en large sur la signification exacte de l'expression « urgence climatique ».

Mais il y a pour moi une responsabilité de la part du Conseil Communal d'encourager notre exécutif à user de toutes ses compétences pour combattre la crise climatique. Il faut renoncer au discours que ce postulat ne va pas changer grand-chose, il est inutile etc. Et c'est tout bonnement choquant de lire dans le rapport de commission des arguments climatosceptiques de la pire sorte.

Comment peut-on, en 2023 encore, sortir des arguments du style : la contribution de la Suisse aux émissions de CO2 est de seulement 0.1 % ? Il est évident qu'en Suisse, nous importons et consommons bien au-dessus de la moyenne mondiale, et notre véritable contribution aux émissions de CO2 est de 14 tonnes par habitant et année contre la moyenne mondiale de 6t par habitant et année. Donc notre impact n'est pas négligeable ! Et ce n'est pas fini, on met même en doute que l'être humain est à l'origine du réchauffement climatique : ah, ces vilains scientifiques gauchistes qui nous prédisent des catastrophes ! On a même osé sortir la mort annoncée des forêts pour démontrer les soi-disant erreurs de la science : Non, la mort des forêts a été freinée voire stoppée, justement parce qu'on a lutté efficacement contre la pollution de l'air, les pluies acides, les monocultures etc. On a évité la catastrophe en prenant des mesures basées sur les analyses scientifiques et on doit faire de même pour la crise climatique !

Et pour ceux qui pensent que le postulat est un coup politique : oui, nous ne faisons pas du tricot ici, nous essayons de faire de la politique et nous voulons donner des signaux forts afin que notre Municipalité puisse se donner les moyens d'agir au niveau communal et - plus généralement - pour bien vivre à Montreux ! Merci de votre attention.

M. Michel Posternak (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs et chers collègues,

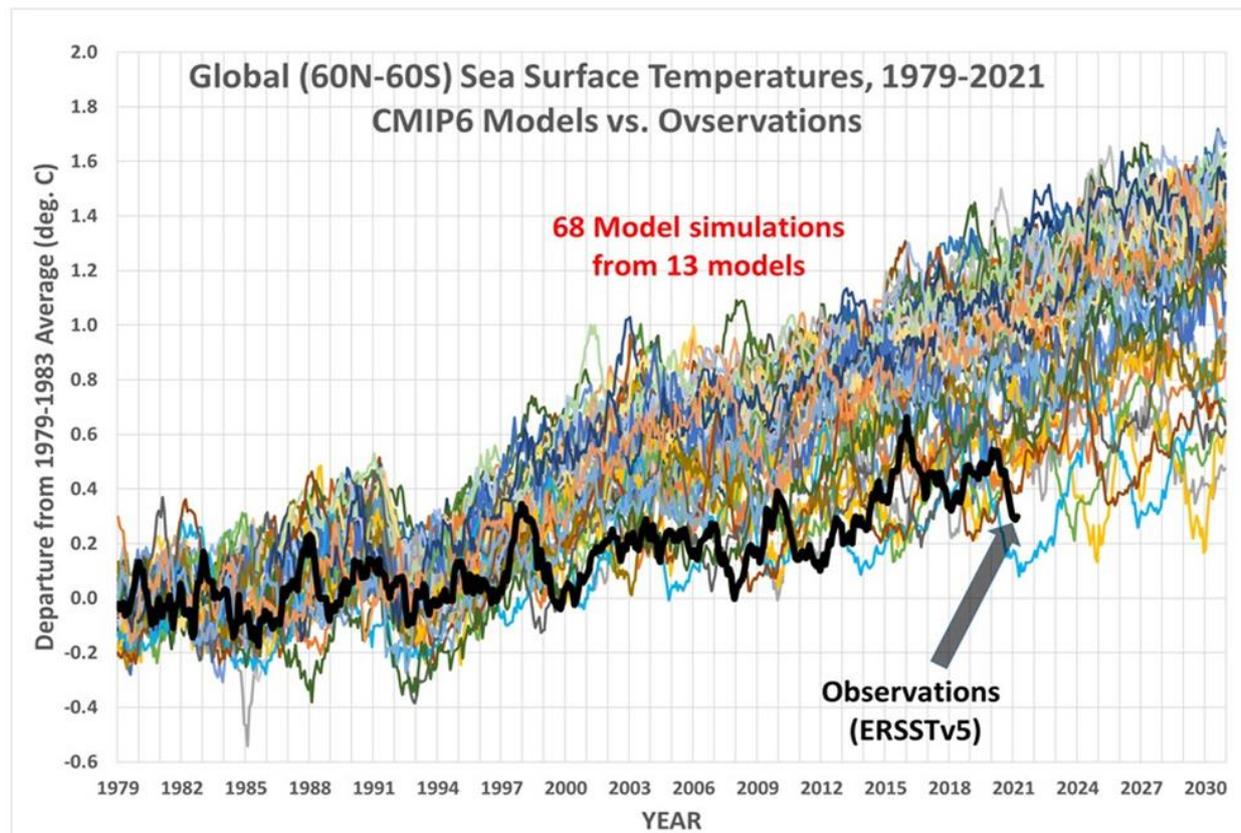
Je n'adhère pas au slogan populiste d'une « urgence climatique ». Je parlerai ici en tant que scientifique, et ancien enseignant à l'EPFL. S'il est vrai que personne, à commencer par votre serviteur, ne met en doute l'existence du réchauffement climatique, les avis diffèrent quant à la question de son évolution et de son extrapolation dans le futur, et par conséquent du caractère d'urgence qui lui est associé. Parler de la fin de l'humanité dans un ou deux siècles, ou de la mort à venir de nos enfants et petits-enfants, ressort d'un scénario-catastrophe totalement fantaisiste. Je refuse de souscrire à l'affirmation qu'une évolution désastreuse du réchauffement climatique serait d'ores et déjà inscrite dans le marbre.

Je vais vous donner deux justifications à cette opinion.

La première se réfère à un événement des années 1980, à savoir la saga de « la mort des forêts ». En 1985, on s'était inquiété d'une certaine dégradation de l'état de nos forêts. A l'instigation des écologistes de l'époque, un débat avait été mené sur la scène politique, jusqu'aux Chambres fédérales. Les écologistes d'alors avaient laissé entendre avec insistance que nos forêts de montagne seraient entièrement détruites en moins de cinq ans. 40 ans plus tard, force est de constater que nos forêts vont très bien, et que ces prévisions

alarmistes étaient inexactes, étant basées sur des informations fallacieuses. On devrait se souvenir d'un tel évènement en abordant la problématique qui nous occupe aujourd'hui.

Ma deuxième justification est de nature plus technique.



Sur ce graphique, vous voyez le changement de la température moyenne des océans en fonction des années, par rapport à sa valeur mesurée en 1979. En noir, vous avez les résultats des mesures, tandis que les spaghettis de couleur sont les résultats d'un grand nombre de simulations, provenant de toute une série de modèles élaborés dans plusieurs instituts de recherche renommés. Ce que vous pouvez constater ici, c'est que les résultats des simulations divergent de plus en plus à mesure qu'on les extrapole dans le temps, donnant lieu à une grande incertitude en 2030. A l'évidence, ces différents modèles ne fournissent pas de résultats concordants sur le long terme. En cause, la complexité extrêmement élevée du système qu'elles sont censées décrire. Il ne fait pas de doute que la température globale augmente avec le temps, nous sommes bien d'accord, mais rien ne permet de conclure avec certitude quelle valeur elle atteindra dans 50 ou 100 ans. Il est donc très présomptueux aujourd'hui de prédire une catastrophe pour l'avenir.

Finalement, il est bon de rappeler que la contribution de la Suisse au dégagement mondial de gaz à effet de serre est négligeable. C'est donc en priorité aux grands pays pollueurs qu'il faut s'adresser pour agir de manière adéquate, et certainement pas à la Commune de Montreux, qui, comme indiqué dans le rapport, prend déjà d'excellentes dispositions.

Pour résumer ma position, les outils dont nous disposons à l'heure actuelle ne sont pas capables de modéliser sur le long terme, et de manière fiable, l'évolution d'un système aussi complexe que le climat terrestre. Selon moi, le scénario-catastrophe prédit par M. Willemin n'est donc ni crédible, ni d'actualité. Il nous faut en priorité faire confiance à la Municipalité, qui a déjà pris, et continuera de prendre des mesures raisonnables et adaptées à l'évolution

du climat. Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à refuser la prise en considération de ce postulat. Je vous remercie de votre attention.

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne vais pas épiloguer pendant des heures sur le « *je ne suis pas climatosceptique, mais le consensus scientifique ce n'est pas ça, moi je suis scientifique* » si Monsieur Posternak pense que le consensus scientifique se trompe, je l'invite à faire des publications et à se battre sur le terrain de la science. Quand les scientifiques viendront vers nous en nous disant « *ah mais en fait nous nous sommes trompés, nous ne pouvions pas prédire les 50 dernières années de succès prédictif sur le réchauffement climatique, ben en fait c'était de la merde et pour l'avenir on ne sait pas ce qui va arriver* » là nous en discuterons, mais actuellement ce n'est pas le cas et tant que ce ne sera pas le cas, nous continuerons d'essayer d'agir avec les outils que nous avons. Ensuite, je passerai aussi sur le fait que ce postulat est inutile et aussi la chose la plus dangereuse que nous n'avons jamais vue ces 10 dernières années et que c'est la fin de la démocratie. Je veux juste rappeler les faits et remettre la mesure, ce postulat est là pour soutenir l'effort qui doit être fait, que tout le monde doit faire. Qui doit être fait au niveau de la Confédération, au niveau du Canton et au niveau des communes. La majorité des gens sont d'accord pour dire que nous allons dans le mur, les scientifiques disent que les mesures actuelles ne sont pas suffisantes, qu'il y a certes du progrès, mais que nous n'allons pas assez vite et que si nous continuons à ne pas aller assez vite, les prédictions qu'ils nous annoncent vont se réaliser et ce postulat a comme but de montrer qu'il y a un réel soutien à l'accélération des mesures de préservation du climat.

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Monsieur Posternak, je vous rassure, nous faisons confiance à notre Municipalité qui s'engage depuis plusieurs années pour contrer les effets du réchauffement climatique. Nous étions une des premières Communes vaudoise à obtenir le Label Energie Gold ou à engager un délégué à l'énergie. Les groupes de travail lancé par la Municipalité pour la mise en place de soutien pour la rénovation des bâtiments, un plan de rénovation ou de lutte contre les îlots de chaleur.

Or, à la lecture du rapport et suite à votre intervention, je me désole de certains commentaires climatosceptiques ou « *Nous ferons quand les autres feront* ». En effet, une très large majorité de la communauté scientifique s'accorde sur cette urgence climatique. Les rapports du GIEC, le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui sont eux de vrais climatologues, sont édifiants. Si nous voulons limiter le réchauffement climatique tout le monde doit agir à son niveau.

Monsieur Mark demandait ce que cela allait changer de prendre en considération ce postulat et donnait des exemples de priorisations farfelues. Pour reprendre quelques éléments du rapport, déclarer l'urgence climatique c'est donner une vision. C'est un acte symbolique qui pourra unir le politique et la population. Chaque niveau doit prendre ses responsabilités, confédération, cantons et communes.

De plus, c'est le plan climat, demandé dans ce postulat, qui doit nous unir pour voter sa prise en considération. Ce plan climat est très important pour notre commune. Nous devons nous doter d'un échéancier et de priorités dans des mesures concrètes pour faciliter la mise en œuvre de la stratégie de durabilité de la Municipalité.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste soutiendra la prise en considération de ce postulat et vous invite à faire de même. Merci pour votre attention

Mme Kyon Won Schärer (DA)

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Le réchauffement climatique menace gravement les conditions d'habitabilité de notre planète. Notre commune ne sera pas épargnée. En ratifiant les Accords de Paris, la Suisse s'est engagée à réduire d'ici 2030 ses émissions de gaz à effets de serre de moitié par rapport au niveau de 1990 et vise la neutralité carbone pour 2050. Cela veut dire réduire massivement nos émissions et tout de suite parce que 2030-2050, c'est demain.

Pour parvenir à réduire massivement nos émissions de gaz à effet de serre, nous devons tous et toutes faire des efforts. Il va de soi que des efforts individuels ne suffiront pas. Il faut des changements de comportements à grande échelle (notamment dans la mobilité), en commençant par les communes.

Si vous acceptez ce postulat, vous montrez que Montreux reconnaît la gravité du réchauffement climatique et l'urgence à combattre ce problème. Vous donnez un signal fort et clair à la population, en montrant que vous êtes résolu à faire tout ce qui est en votre pouvoir pour le combattre.

En tant que politiciennes et politiciens, conseillères communales et conseillers communaux, nous avons une grande responsabilité envers la population et plus particulièrement envers nos enfants. C'est à nous qu'il incombe de favoriser ces changements à grande échelle.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une majorité de Montreux Libre rejettera le postulat, je fais partie de la minorité et je voulais amener trois courtes réflexions :

- 1 Je pense que M. Lepêtre et M. Mark ont eu raison de rappeler les mesures qui sont déjà prises, comme par exemple sur le plan cantonal, avec des effets sur la commune grâce à ce soutien pour l'isolation et l'efficacité énergétique du Centre des Congrès. De plus M. Mark a aussi rappelé un certain nombre de mesures assez considérables que prend la commune.
- 2 La question de l'urgence dans le domaine du climat, ne peut pas être comparée aux mesures d'urgence prises par exemple dans le cadre du COVID. Aujourd'hui, il me semble que le message principal que propose M. Willemin (parce que pour le reste le postulat est pour une prise de résolutions générales) est un message à la population. C'est-à-dire que nous, le législatif de cette commune, aussi petite soit-elle, aussi infinitésimale soit le résultat de nos actions par rapport à l'ensemble des pays, nous avons une responsabilité et cette responsabilité il faut que nous la partagions.
- 3 Si nous votons cette urgence climatique, les gens de la commune vont comprendre que nous avons pris conscience, que nous avons mis deux mots sur un problème qui ne va pas du tout disparaître, contrairement aux propos complètement délirants de M. Posternak. Pour moi c'est simplement un message à la population et cette manière de prendre acte de quelque chose qui va préoccuper toutes les générations à venir, que de voter ce postulat, qui pour le reste ne va absolument pas remettre en cause la démocratie. Je souhaite rappeler que la première ville en Suisse qui a déclaré l'urgence climatique est la ville de Bâle et vous pouvez vous renseigner, la ville de Bâle se porte très bien sur le plan démocratique. Par contre, grâce à cette prise de conscience, elle a mis en place de manière systématique, des mesures pour analyser toutes les décisions en essayant à chaque fois d'aller dans le sens de la lutte contre le réchauffement climatique, la préservation du climat.

Mme Anne Saito (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne souhaite pas revenir sur tous les aspects techniques ou scientifiques qui ont été évoqués. J'étais membre de cette commission, il est vrai que Mme Gote nous a parlé très clairement, pour moi il est évident que ce postulat vise à donner une vision holistique et concertée à des actions que la Municipalité entreprend déjà en partie. Il est temps, à l'heure actuelle, que nous nous concertions, que nous nous rallions les uns avec les autres, il faut changer de paradigme, nous ne sommes pas dans une réalité noire ou blanche, mais nous devons tous œuvrer dans le même sens pour corriger les difficultés climatiques auxquelles nous sommes confrontés. Je souhaite aussi dire qu'il faut encourager les jeunes, j'ai parlé avec des jeunes de notre commune, qui sont un peu étonnés que nous n'ayons pas déclaré l'urgence climatique. Il ne s'agit pas d'attaquer la démocratie ou de paniquer, mais de prendre des initiatives qui ne sont pas toutes restrictives.

Comme dernier point, la durabilité ce n'est pas jouer l'être humain contre l'économie, la santé contre la politique, etc. c'est justement prendre des mesures concertées dans tous les domaines de la vie. Encore une fois, je vous invite à soutenir ce postulat.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je n'alimenterai pas encore les discussions sur le fond, je crois que les opinions sont largement faites à l'heure actuelle, telles qu'elles ont été faites en commission. Je crois qu'il s'agit plus d'opinion d'ordre idéologiques, voir religieuses, je reviendrai juste sur les propos de M. Gétaz lorsqu'il déclare qu'il représente la minorité de Montreux Libre, c'est un euphémisme, puisqu'il sera le seul à soutenir ce postulat.

Je voudrais simplement, comme l'a dit monsieur le postulant, préciser que sa démarche est purement symbolique et que quand nous évoquons le fait que nous allons donner un signal à la population, moi j'estime que la population montreuusienne a donné un signal à ce Conseil en élisant l'exécutif actuel dont l'urgence climatique faisait partie des professions de foi électorale. En commission, j'ai été personnellement convaincu de l'engagement de la Municipalité dans le domaine du réchauffement climatique, de la durabilité et dans des éléments qui sont réels et concrets et qui ne feront qu'appliquer des mesures fédérales et cantonales. Cette démarche, à mes yeux et à ceux de Montreux Libre, n'a qu'une finalité, c'est un symbole de récupération politique.

M. Jean-Marc Forclaz (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai entendu le terme de climatosceptique, je souhaite préciser que, dans le cadre du PLR, il n'y a pas de climatosceptique et en ce qui me concerne, je préciserai encore que cela fait plus de 45 ans que je suis convaincu que l'énergie fossile, en l'occurrence le pétrole, est trop bon marché. Je l'ai expliqué sur la base de quelques exemples à bien des amis, je le raconterai volontiers à d'autres conseillers communaux et je vous annonce ce soir que je ferai l'effort, lors de prochains conseils communaux, pour vous donner des exemples concrets de mesures extrêmement simples, que nous pourrions appliquer et sur lesquelles nous pourrions avoir une réflexion pour faire des économies substantielles en matière d'énergie. Souvent, en prenant des décisions, nous ne prenons pas ce genre de choses en compte, nous sommes pris par la passion, nous prenons des décisions sans toujours réfléchir à tous les aspects énergétiques. Je vous donnerai quelques exemples qui pourront peut-être vous surprendre au niveau du gaspillage énergétique caché.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

En ce jour de clôture de la COP28 de Dubaï ou un accord « historique » pour sortir des énergies fossiles vient d'être signé, notre modeste conseil va voter lui sur la nécessité de déclarer l'urgence climatique, que le canton a déjà déclaré en mars 2019.

Beaucoup de choses viennent d'être dites sur le changement climatique et l'on constate que la vision sur l'avenir du monde semble être bien différente selon la sensibilité - politique ou pas - de chacun.

Je me permets d'ouvrir une parenthèse : Il y a pour moi une incohérence entre le fait que M. Willemin propose de déclarer l'urgence climatique alors qu'il avait lui-même pris la parole pour combattre le postulat que j'avais déposé pour utiliser du béton plus durable à chaque fois que c'était possible. Cela n'a aucun sens et, heureusement pour le climat, que 80 % de ce Conseil avait accepté ma proposition, 6 conseillères et conseillers de DA et des Verts l'avaient refusé. Je referme la parenthèse.

S'il est sans doute correct d'affirmer que, par le passé, la sensibilité environnementale était inégale parmi les partis politiques, aujourd'hui, le constat est tout autre. Tous les partis politiques ont pris conscience de la problématique et chaque parti fait des propositions dans ce domaine. On en arrive même, si on prend l'exemple des parcs solaires alpins en Valais, à ce que des mesures efficaces de transition énergétiques proposées par la droite soient combattues par la gauche. L'urgence semble parfois bien relative dans ce cas !

Si on pouvait admettre une inaction politique par le passé, reprendre cet argument d'inaction politique exprimé dans le postulat n'est plus correct aujourd'hui. L'action politique est très forte, il suffit de suivre les décisions fédérales, cantonales et même communales de ces derniers mois ou années, pour s'en rendre compte. Il y a plein d'exemples concrets, je n'en citerai qu'un seul : la future loi sur l'énergie qui sera votée au Grand Conseil. Cette loi est ambitieuse et démontre une volonté politique forte qui concernera toutes les communes de ce canton, Montreux y compris. Et ce n'est absolument pas la volonté politique qui freinera un assainissement énergétique urgent des bâtiments ou la pose urgente de panneaux solaires, mais bel et bien le manque de main d'œuvre qualifiée, les délais de fabrication et les délais de fourniture des matériaux et équipements. La première urgence, c'est avant tout celle de former les métiers liés à la transition énergétique.

Sortir des énergies fossiles et utiliser les solutions technologiques qui existent déjà, c'est d'ailleurs le message incitatif et non catastrophiste du GIEC dans son dernier rapport adopté lors de la conférence à Interlaken en mars 2023.

Accepter ce postulat, c'est laisser croire - à tort - que l'on peut instaurer institutionnellement une urgence climatique au niveau communal, et c'est aussi courir le risque de voir apparaître des décisions communales socialement et économiquement peu acceptables pour notre population, comme l'a laissé entendre Mme Saito dans sa première intervention.

Accepter ce postulat, c'est politiser le changement climatique, au risque certain d'agacer une partie de la population et donc d'aller à l'encontre du but recherché.

Accepter ce postulat, dans la première commune du canton à avoir reçu le label Cité de l'énergie GOLD, c'est finalement désavouer le travail exemplaire passé et présent - et qui va continuer - de notre Municipalité. La Municipalité n'a absolument pas besoin de ce postulat pour avancer, elle le fait déjà, il est donc inutile.

Pour tout ce qui vient d'être dit, le groupe PLR, à l'unanimité, ne soutiendra pas la prise en considération de ce postulat.

M. Florian Manzini (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me sens obligé de prendre la parole en tant que benjamin du Conseil, cela fait aujourd'hui presque 3 ans jour pour jour que j'ai rejoint cette assemblée et si je l'ai rejointe pour siéger parmi vous, c'est motivé par une peur. M. Mark a dit que si nous acceptions ce postulat, nous rentrerions peut-être soulagés, je tiens à le dire, quel que soit l'issue du vote, je ne rentrerai pas chez moi soulagé.

Le changement climatique fait partie de mon quotidien, j'y pense tous les jours et on peut voir les effets concrets de ce changement en tournant notre regard dehors.

Je pense que le terme d'urgence climatique est utile pour déclencher une peur chez les gens et mettre en action, tant qu'il n'y a pas de peur, la population continuera à ne rien faire et à faire la stratégie de l'autruche. J'ai pu entendre, tout à l'heure, des propos que je ne peux pas laisser passer par rapport à ce que M. Posternak a dit, je suis moi-même étudiant à l'EPFL et je suis content de ne pas l'avoir eu comme professeur, parce que ma collègue Mme Hischenhuber est venue avec des arguments concernant les forêts et M. Posternak a lu sa déclaration comme s'il n'avait rien entendu. La science évolue, le consensus scientifique est très clair aujourd'hui et c'est faire un déni de science que de se revendiquer scientifique comme il l'a fait et ensuite dire de pareils mensonges devant nous, je trouve que c'est un manque de respect grossier à ma génération, à la génération des jeunes qui va subir les effets du réchauffement climatique. Je pense sincèrement que je ne pourrai pas, comme la plupart d'entre vous, passer mes jours tranquillement dans une maison de retraite chauffée et climatisée, non, la société va changer bien avant et les conséquences vont véritablement être désastreuses. Je pense que nous nous devons d'envoyer un signal très clair à nos concitoyennes et concitoyens et nous sommes réellement dans une urgence, une urgence absolue. C'est peut-être la dernière urgence de l'humanité, avant sa fin. Je pense que je vais m'arrêter là, mais cela me tenait à cœur et je le répète encore une fois, quelle que soit l'issue de ce vote, je ne rentrerai pas soulagé chez moi.

Le combat continuera et je continuerai à me battre pour que cette question soit prise très clairement au sérieux et que notre société puisse enfin, je l'espère dans un futur plus ou moins proche, prendre ces questions à bras le corps et se battre pour notre survie.

Mme Anna Krenger (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci pour les propos qui viennent d'être tenus.

Je voulais juste vous rappeler la définition de climatosceptique : « *se dit d'une personne qui nie ou minimise l'origine anthropique du réchauffement climatique, voire le réchauffement lui-même* » donc oui ce soir, il y a eu des propos climatosceptiques.

M. Quentin Talon (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais juste apporter une précision, le canton a bien un plan climat, d'après ce dernier il devrait réduire de 50 % les émissions cantonales d'ici 2030, or d'après une étude de l'EPFL, celui-ci ne permettrait de diminuer que de 8 % des émissions de CO₂. Ici nous demandons qu'il y ait un plan que nous puissions, nous la commune et ses habitants avoir une vision. Si vous planifiez d'avoir des résultats à 10 ans quand vous avez 15 ans par exemple, vous planifiez un plan de carrière, des études, un travail. Ici la tâche est ardue, nous devons prévoir nos actions pour arriver à nos fins.

Le postulat demande que la Municipalité établisse un plan climat couvrant tous les secteurs, permettant de diminuer l'impact climatique de Montreux et implique dans un effort commun la commune et la population montreuusienne.

M. Michel Posternak (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voulais juste préciser à ma préopinante, que je ne suis pas climatosceptique étant donné que j'ai dit de manière extrêmement claire que je croyais au réchauffement climatique, c'est une évidence, n'importe quel scientifique le constate tous les jours, je ne suis pas climatosceptique sur ce plan-là. Je prétends que l'évolution du climat sur le long terme n'a aucun rapport avec le fait que nous puissions reconnaître que la température mondiale, globale augmente. Je ne suis pas climatosceptique, je l'ai dit clairement et je n'ai jamais nié l'origine anthropique du réchauffement climatique ou alors madame, il faudra m'expliquer à quelle partie de mon intervention j'ai fait allusion au côté anthropique de la dimension du réchauffement climatique, car je ne l'ai pas fait.

Mme Claudia Hischenhuber (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite répondre à la composante anthropique. Les rapports de commission sont confidentiels, je ne sais pas quel membre de la commission a tenu ce propos, mais c'était clairement marqué que nous avons nié la composante anthropique.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Nicolas Büchler (SOC)

En conclusion, c'est par 5 voix pour et 5 voix contre que ce postulat est accepté, par la voix prépondérante du président de commission.

Le résultat du vote est de 42 OUI, 42 NON et 4 ABSTENTIONS. M. le Président tranche en votant NON. Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération du postulat.

7.4 Sur la prise en considération du postulat de M. Nicolas Büchler « Valoriser et préserver nos sentiers et nos paysages des hauts de la Commune ».
(Rapp. M. Simon Lepêtre).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci aux membres de la commission qui ont traité ce postulat et merci pour les discussions qui ont pu avoir lieu dans ce cadre-là. Cela a été un cadre particulièrement agréable et je tiens à le souligner et à le relever.

Cela a quand même mis en avant un constat relativement clair sur un certain manque d'infrastructures, d'organisations, de transports à mobilité douce pour l'accès dans les hauts de notre commune, notamment en période touristique, qu'elle soit estivale ou hivernale.

Evidemment que ce manque d'infrastructures ou d'organisation a un impact clair sur notre qualité d'accueil, je crois que le constat a été partagé en commission. Il a un impact sur la qualité d'accueil des touristes, mais évidemment aussi sur la qualité de vie de nos

concitoyennes et concitoyens. Dans ce sens-là j'ai apprécié les engagements et le travail qui nous a été transmis par les deux représentants de la Municipalité que je remercie. Ils tentent d'agir à leur niveau respectif, on le voit, j'espère néanmoins que nous pourrons, à terme, voir des résultats concrets pour la qualité d'accueil des visiteurs, des promeneurs, des sportifs, mais aussi pour les habitantes et habitants des hauts de notre commune, dans ce sens-là, je vous remercie d'avance pour votre soutien et vous remercie pour votre attention.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Montreux Libre soutiendra à l'unanimité ce postulat, je tiens à souligner, en tant que membre de cette commission que ce postulat a été très bien préparé par le postulant et je l'en félicite.

Les seuls soucis que nous avons évoqués, dans notre séance de préparation, c'est le fait que les VTT utilisent vraiment de façon plus intensive les chemins pédestres et que nous tenons beaucoup à ce que les piétons soient favorisés sur ces chemins et que les chemins utilisés par les VTT soient contrôlés et préservés de façon plus active

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Simon Lepêtre (PLR)

La commission vous invite à prendre en considération le postulat de M. Nicolas Büchler « Valoriser et préserver nos sentiers et nos paysages des hauts de la Commune »

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération du postulat par 84 OUI, 0 NON, 4 ABSTENTIONS.

<p>7.5 No 22/2023 relatif au budget 2024 du Fonds culturel Riviera. (Rapp. M. Philippe Morier-Genoud).</p>

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Philippe Morier-Genoud (SOC)

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

D'adopter le budget 2024 du Fonds culturel Riviera

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 80 OUI, 0 NON et 2 ABSTENTIONS.

<p>7.6 No 23/2023 relatif au budget 2024 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL). (Rapp. M. Yanick Hess).</p>
--

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une question à la Municipalité, au représentant de la commune dans ce fonds. Ce fonds existe depuis très longtemps, nous savons qu'il est capé à 3,5 millions, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas collecter plus de 3,5 millions avec ce fonds, sans les dépenser. Or nous voyons bien que les équipements qui peuvent être soutenus par ce fonds, les équipements qui ont un impact intercommunal, coûtent de plus en plus cher. Nous connaissons l'exemple du Centre de Congrès, mais nous voyons aussi dans le rapport qu'il y a d'autres exemples de structures qui vont coûter des dizaines de millions et je me demande s'il ne serait pas temps de proposer que ce plafond de 3,5 millions soit réhaussé. En collectant le même montant par habitant chaque année, nous pourrions thésauriser plus que 3,5 millions, peut-être 5 ou 10 millions, s'il n'y a pas de grandes dépenses pendant un certain nombre d'années, et par la suite s'il y en a une grande, cela nous permettrait d'avoir, de manière collective, entre les communes, une plus grande latitude et un plus grand apport pour aider des communes à faire face à de grands investissements. Je ne sais pas si M. Hess ou la Municipalité peut donner une réponse.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je pense que la Municipalité complètera si besoin, toujours est-il que ce fonds est géré par un règlement intercommunal, ce sont les syndicats qui siègent dans la CIEHL, si nous voulions augmenter le fonds de 3,5 millions, il faudrait que les 9 communes du district l'acceptent. Pour l'histoire, comme l'avait demandé une fois Montreux, que l'on augmente la participation, cela avait été refusé par les petites communes, si pour nous 5.- ne représente pas une grosse somme, pour d'autres communes c'est un montant important.

M. Fabrice Yerly (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Un point dans ce rapport, sur lequel plusieurs d'entre nous ont sursauté, indique ce qui suit : *« L'idée de départ est que la commune de Montreux construise l'infrastructure et que l'Association Sécurité Riviera (ASR) en soit la locataire. Si l'ASR souhaite en être propriétaire, elle devra changer ses statuts et trouver le financement nécessaire. En l'état actuel, la décision n'a pas été prise. »*

Notre Conseil communal d'octobre 2023 a reçu une réponse municipale à mon interpellation sur le projet de maison de la sécurité, cette réponse stipule que : *« Ainsi, la Municipalité de Montreux a clairement expliqué qu'elle ne porterait pas l'investissement de ce projet et qu'il appartient à l'ASR de proposer un financement équitable entre toutes les communes et les entités cantonales concernées, par exemple l'ECA.*

Un changement des statuts de l'ASR sera donc nécessaire, le cas échéant. »

Parmi les 6 questions qui figuraient dans mon interpellation, la réponse à la question du financement de ce projet par la commune de Montreux est celle qui me semblait la plus claire, je suis un peu surpris que l'information n'ait pas circulé au sein de la CIEHL, il s'agit peut-être d'une affaire de timing, créant ainsi potentiellement une confusion entre nos différents organes délibérants.

Il me semble surtout nécessaire que nos représentants à la CIEHL informent cette dernière de la position de notre commune concernant le financement de ce projet ASR.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne comprends pas la réponse de M. Hess, parce qu'il ne répond pas à ma question. Ma question est de savoir si ce plafond pourrait être augmenté et non pas si nous augmenterions les 5.- par habitant, je ne préconise pas d'augmenter ce montant, mais d'augmenter le plafond et peut être que M. le Syndic pourrait répondre à ma question, puisque ce sont les syndicats qui sont représentants dans ce fonds des communes.

Ma question, je la répète pour M. le Syndic, est-ce que pour le fonds de la CIEHL, en tenant compte de l'ampleur des investissements pour les infrastructures qui ont droit à ce fonds, il ne serait pas utile d'augmenter ce plafond de 3,5 millions de thésaurisation. Sachant qu'il a été fixé, je pense, il y a plusieurs années et qu'aujourd'hui nous voyons bien que les investissements à faire se chiffrent en dizaines de millions. En thésaurisant, année après année, nous pourrions peut-être avoir plus d'argent à disposition que ce plafond de 3,5 millions qui aujourd'hui peut amener les communes à ne pas cotiser une année si le fond n'est pas utilisé. Ce qui est un peu dommage, car je pense que sur le principe cette idée de thésauriser et de cotiser chaque année est bien inscrit dans toutes les communes membres du fonds et je suis convaincu que ce serait utile d'avoir un plafond plus haut.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me renseignerai sur certains aspects, mais il y a un point qui est clair à ce stade, c'est qu'il faut qu'il y ait l'unanimité des 9 communes, qu'elles soient d'accord pour ce changement.

Je peux porter votre point de vue à la CIEHL en attirant l'attention sur le fait que nous avons eu des interventions au Conseil communal qui vont dans le sens que vous évoquez, par contre je ne peux en rien préjuger de la décision qui serait prise par d'autres communes. Chacun défendra un point de vue par rapport à cette proposition.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie M. le Syndic qui lui répond à ma question.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Alors à ce moment-là, je propose une votation consultative pour avoir la position de ce Conseil, parce que nous avons entendu M. Gétaz, si la majorité est d'accord avec la proposition, M. le Syndic pourra donner la position de la commune de Montreux.

M. le Président

Les prérogatives de la Municipalité, si M. le Syndic est délégué, ne sont pas de notre compétence, il entend ce que nous disons et il peut porter notre parole comme indiqué.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Oui, mais il a entendu la position d'une personne, ce n'est pas représentatif du Conseil.

M. le Président

Oui, mais il n'y a pas de vote indicatif, parce que l'objet présent est le vote sur les conclusions du préavis, donc il n'y a pas de fond.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Je ne parle pas du préavis, mais de la position de la commune de Montreux, pour savoir si le Conseil communal trouve intéressant d'augmenter ce fonds, cela n'a rien à voir avec ce préavis. C'est juste une votation consultative pour que M. le Syndic puisse donner la position de Montreux, est-ce que nous voulons augmenter ce fonds, oui ou non.

M. le Président

Je ne peux pas lancer de vote consultatif, ce n'est pas inscrit à l'ordre du jour et nous ne pouvons pas voter sur le fond. Il faudrait à la limite interpeler, et prendre une résolution, mais pour le moment je ne peux pas placer le vote.

M. Dominik Hunziker (UDC)

D'accord, alors je laisserai M. Gétaz faire le nécessaire.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je n'ai absolument pas demandé à ce que nous prenions une position ce soir, j'ai amené une réflexion en lien avec un rapport dont nous devons voter les conclusions et j'amène cette idée et je pense que nous pouvons y réfléchir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Yanick Hess (PLR)

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Président·e·s, Mesdames et Messieurs les conseillères et Conseillers :

- d'adopter le budget 2024 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 84 OUI, 0 NON et 3 ABSTENTIONS.

8. Préavis de la Municipalité

8.1 No 25/2023 relatif au budget 2024 de l'Entente intercommunale de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve (CITS).

(Séance de la commission des finances le mardi 16 janvier 2024 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

Première en liste : Mme Laurence Sierro (PLR)

Membres : COFIN

M. le Président ouvre la discussion.

M. Lionel Moyard (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
J'annonce que je ne serai pas présent et qu'un suppléant me remplacera.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9 Rapport-préavis de la Municipalité

9.1 No 24/2023 relatif à l'attribution d'un mandat d'accompagnement pour l'élaboration du plan d'affectation communal (PACom) et réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Olivier Müller « Pour un PACOM qui tient compte de nos villages » et réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Olivier Mark « pour que le Conseil communal reprenne la main en matière de logements à Montreux par un contrôle serré du travail municipal ».

(Séance de commission le mardi 19 décembre 2023 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

Premier en liste : M. Romain Pilloud (SOC)

Membres : Mmes Catherine Morel-Roberti, Marie-Solène Pham, Kyong-Won Schärer, Elisabeth Wermelinger et MM. Yvan Aubord, Ambroise Crittin, Mathieu Ehinger, Vincent Haldi, Olivier Müller

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9.2 No 26/2023 relatif à la prévoyance professionnelle et aux indemnités de départ des membres de la Municipalité, répondant à la conclusion 2 du rapport-préavis No 46/2015 de la Municipalité du 27 novembre 2015.

(Séance de commission le mardi 9 janvier 2024 à 19 h 00, à la Villa Mounsey, salle A, rue du Marché 8, à Montreux).

Première en liste : Mme Bibiana Streicher (PLR)

Membres : Mmes Christine Menzi, Laurence Sierro et MM. Ihab Al Jundi, Nicolas Büchler, Claude-Pascal Gay, Philippe Morier-Genoud, Fabien Willemin, Frédéric Willemin, Fabrice Yerly

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Bibiana Streicher (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je rends juste attentif les membres de la commission que nous risquons de devoir faire une deuxième séance, vu l'importance de ce préavis et les discussions animées qui ont eu lieu au Conseil communal.

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Comme ce préavis est technique et complexe, si des gens souhaitent amener des documents à la séance, il serait agréable que nous puissions les avoir avant la séance, afin de pouvoir les lire en amont.

M. le Président

Je suppose que la Municipalité suivra l'article 58 du délai minimum de 3 jours pour remettre des documents, éventuellement même avant.

M. Fabien Willemin (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
En l'occurrence je ne pensais pas qu'à la Municipalité, mais aussi aux membres de la commission, si des gens pensent apporter des documents, ce serait agréable de les avoir en avance.

M. le Président

Je vous recommande de travailler entre membres de la commission désignée et de communiquer par mail ou par le canal qui vous plaira pour avoir ces documents à temps.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9. Postulats, motions et propositions

Néant.

10. Interpellations

11.1 Réponse à l'interpellation de M. Samuel Roch « Economie d'énergie ou grands projets lumineux ».

M. Samuel Roch (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je vous remercie pour la réponse écrite, j'en prends acte elle me convient. Je souligne notamment que je n'ai pas pris position sur le marché de Noël en tant que tel comme c'est écrit dans la réponse. Je prends note que lorsqu'il s'agit d'une organisation qui n'est pas gérée par la commune, qu'il n'y pas spécialement de problème lié à l'utilisation de l'énergie ou autre source. Cela me sera utile dans mes futures activités associatives.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Puisque cette réponse est en lien avec l'interpellation que j'ai déposée lors du Conseil précédent, je me permets d'y revenir. Merci à notre collègue M. Roch pour le dépôt de cette interpellation, merci à la Municipalité pour les réponses apportées.
Il est noté noir sur blanc dans notre PV du dernier Conseil, ainsi que dans la réponse municipale, que l'éclairage devait durer 1 h 30 - 2 h 00, d'après des informations de voisins proches du site d'illumination, en l'occurrence pas la façade des Rochers-de-Naye, vous l'aurez compris, mais bel est bien le parking des hauts de Caux, il s'avérerait que la projection ait débuté vers 18 h 30 - 19 h 00 pour se terminer uniquement vers 06 h 00 le

lendemain matin. Est-ce que la Municipalité aurait des informations à ce sujet ? Evidemment que si c'était réel, je le regretterai, vous vous en doutiez.

M. Olivier Gfeller, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Par rapport à l'intervention de M. Büchler pour le moment la Municipalité n'a pas eu d'information à ce sujet.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me suis entretenu avec le Président du marché de Noël sur cette projection, il m'a informé (j'espère que c'est juste) que l'intensité lumineuse de la projection sur 2'800 m² des Rochers-de-Naye était deux fois inférieure à l'intensité lumineuse d'un soir de pleine lune, il a également relevé que le garde faune a été associé à l'évènement. Je pense que ce sont des points qu'il faut relever.

M. Lionel Moyard (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous pouvons comparer avec la lune, mais cette dernière est naturelle et elle est présente depuis des milliers d'années, la faune a eu le temps de s'adapter.

11.2 Réponse à l'interpellation de M. Dominik Hunziker « Des petits trous partout ».

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite d'abord remercier la Municipalité pour ses réponses très complètes. Cela m'a beaucoup étonné parce qu'il est très rare que la Municipalité reconnaisse que les problèmes sont plus graves que ce que dit l'interpellateur. Par contre, vous dites bien que cela n'a pas été fait dans les règles de l'art et que cela n'aurait pas dû être fait comme cela. Un autre point qui me dérange, c'est que vous allez interdire cette façon de faire dans les nouveaux permis de fouille, mais les permis de fouille que vous avez déjà octroyés, jusqu'à quand sont-ils valables ? Faut-il attendre plusieurs mois ou les permis de fouille ne seront plus valables à la fin de cette année. Merci de votre réponse.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

Malheureusement les informations que je peux fournir à M. l'interpellateur ne le satisferont pas, étant donné que je n'ai pas plus d'éléments à vous donner à ce sujet.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Encore ce week-end, à la route de Fontanivent, juste après la gare, il y a eu un gros trou qui s'est ouvert avec la pluie. L'entreprise est venue lundi matin travailler sur la fouille qui se trouvait 10 mètres plus loin, mais personne n'a eu l'idée de remettre un peu de gravillon et de nettoyer. Même l'entreprise qui est sur place ne réagit pas, donc je pense qu'il faut que vous réagissiez parce que nous ne sommes pas loin de l'accident. En plus il y a énormément de personnes, suite à mon interpellation qui m'ont soutenu, j'étais très étonné,

au Conseil et d'autres personnes en ville. Cela dérange tout le monde, ce n'est pas juste le problème à M. Hunziker. Je vous remercie pour votre attention.

M. Florian Chiaradia, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,
Vous n'êtes pas sans ignorer que ces derniers temps notre environnement a été soumis à des précipitations intenses qui évidemment ont eu quelques répercussions sur les travaux provisoires et sur les différentes réfections de fouilles. Il faut tenir compte de cet aspect, mais il est évident que nous sommes attentifs à la situation et que nous mettons tout en œuvre pour assurer la sécurité sur le domaine public.

11.3 Interpellation de M. Pierre Loup « En faveur des « sans-abris » et de la nécessité de nouveaux abris d'urgence. »

M. Pierre Loup (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,
Cette interpellation est soutenue par le groupe da. Elle s'adresse à la Municipalité, et plus particulièrement à son représentant à l'ARAS, soit : Monsieur Caleb Walther, qui en est le Président.

L'interpellation est motivée par :

1. La nouvelle de la fermeture du HUBLLOT, centre régional à Vevey pour l'accueil des « sans-abris », géré par Caritas, centre qui peut accueillir une vingtaine de personnes chaque soir. Je rappelle que cette fermeture est due, selon la presse, à deux facteurs : des punaises de lits et une équipe d'accueil en sous-effectifs. Elle devait rouvrir mi-novembre, mais elle reste fermée à cause des punaises invaincues.
2. Vu la conjoncture actuelle (augmentations de loyer, d'assurances et divers), on peut s'attendre à la multiplication du nombre de « sans-abris ».
3. Une période où le temps est pluvieux et se refroidit. La mort guette dehors. Fini les douces nuits à la belle étoile...

Quelles solutions, autres que les diriger vers d'autres centres (Lausanne, Nyon, Yverdon) déjà débordants, nos communes envisagent-elles pour les « sans-abris » ?

N'y a-t-il pas urgence de penser à d'autres lieux d'accueil supplémentaires ? Certes, il en existe par grands froids comme le Panorama à Vevey, mais ils sont déjà utilisés en journée. L'ARAS ne devrait-elle pas s'en enquérir et en faire actuellement une priorité ? La chance de l'ARAS est de bénéficier d'un réservoir de lieux potentiels sur dix communes. On pourrait presque se demander si ce n'est pas aussi sa faiblesse, car chaque commune, plutôt que d'entreprendre une recherche de lieux sur son territoire, peut bâcler cet élan, en se disant qu'il y aura bien une solution parmi les 9 autres communes.

D'où cette question à la Municipalité de Montreux :

1. N'y aurait-il pas sur notre commune, quelques locaux vides, peu utilisés, ou bientôt désaffectés ?
2. La commune posséderait, après renseignements pris auprès de la protection civile, au moins un abri sous le bowling de Chailly. Une fois mis aux normes de sécurité incendie, ne pourrait-elle pas proposer ce lieu à Caritas pour dépanner au moins dans ces périodes de crises, et de grand froid ?

A toute fin utile, je rappelle que le HUBLLOT fut l'heureuse conjonction de la vente d'une église, d'un projet de Caritas et de l'appui de la commune.

Je remercie déjà, la Municipalité pour la prise en considération de notre interpellation et pour sa future réponse

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Avant d'entrer dans le vif du sujet de l'interpellation de M. le Conseiller communal Pierre Loup, la Municipalité souhaite apporter quelques précisions préalables.

Tout d'abord, quant à la représentation de la Municipalité auprès de l'association régionale d'action sociale, dont l'acronyme est ARAS, il s'agit d'une association de communes au sens des articles 112 à 127 de la loi sur les communes, comprenant les 9 communes de la Riviera et les 4 communes du cercle de Saint-Saphorin. L'ARAS Riviera est dotée d'un « législatif » le conseil intercommunal dont le président est M. Caleb Walther cette année.

L'ARAS Riviera comprends également un exécutif, le comité de direction (CODIR), auquel j'appartiens, c'est donc en tant que municipale montreusienne, membre du CODIR de l'ARAS que j'apporte les éléments de réponse suivants.

Actuellement l'ARAS a pour mission la gestion des aides sociales, du revenu d'insertion, elle n'a aucun rôle dans l'hébergement d'urgence, car elle n'a pas été mandatée dans ce sens par ses communes tutélaires.

Toutefois (en cela les suggestions de M. l'interpellateur sont pertinentes) l'ARAS a déjà entamé une démarche de conventionnement avec le Canton pour l'ouverture de chambres d'urgence. L'objet est à l'ordre du jour de la séance du CODIR de demain. Cela dit, il existe actuellement à Montreux et sur la Riviera, plusieurs possibilités relatives à l'hébergement d'urgence. Les aspects principaux en ont été confiés, en partie, par l'état à Caritas Vaud, il s'agit bien sûr de la structure du HUBLOT à Vevey, dont il a été question tout à l'heure. Elle a dû être provisoirement fermée à cause d'un problème de punaises de lit, mais pas d'une équipe en sous-effectif structurel, puisque les défaillances des équipes d'encadrement ont été aussi partiellement dues aux nuisances des insectes.

Hormis le HUBLOT, qui a trouvé aujourd'hui de nouveaux locaux plus grands qui sont en voie d'ouverture, cela sera fait en fonction du changement d'affectation et de la nécessité de mettre en place des infrastructures sanitaires qui sont obligatoires. En plus du HUBLOT qui va ouvrir, il y a pour l'urgence sur la Riviera, la COCCINELLE à Clarens, maison communautaire de 10 lits dont la commune de Montreux est propriétaire et qui est gérée par la fondation CHAMP-FLEURI. Elle est dotée de 6 chambres individuelles, une cuisine équipée, un espace de vie commun et un immense jardin. Cette villa se veut être une aide dans le parcours de vie des personnes concernées, une transition vers un logement individuel, vers une structure de soins, un espace de répit pour les personnes les plus précarisées, les possibilités d'entrée et de sortie sont multiples et variées à la COCCINELLE, elles permettent un accueil d'une grande souplesse. Toute personne atteinte dans sa santé mentale, avec ou sans problèmes addictifs, peut prétendre à ce type d'hébergement. Ensuite il y a sur la Riviera la fondation « Re'log » à Vevey qui est une structure de la fondation LE RELAIS (valable pour toute la Riviera) qui a pour objectif d'accompagner des personnes qui rencontrent des difficultés à trouver et/ou à conserver un logement stable, pour des raisons financières et/ou des raisons sociales. Cette prestation fait l'objet d'un subventionnement de l'Etat et elle est par conséquent gratuite pour les bénéficiaires.

De plus, en situation d'urgence, en cas d'expulsion par exemple, la commune par, son office du logement, prend en charge les personnes expulsées ainsi que leurs biens, afin d'éviter que celles-ci se retrouvent sans abri. Ainsi des arrangements sont conclus entre la commune et quelques hôtels montreusiens, pour assurer un hébergement requis par la loi.

En outre, chaque année, un plan grand froid est mis en place dans le but de préserver la santé et la dignité des personnes sans abri, présentes sur la Riviera. Au vu de la fermeture provisoire du HUBLOT et l'indisponibilité temporaire de la solution hotellièrre montreusienne,

due à l'affluence du marché de Noël et à l'occupation des hôtels, les personnes sans abri sont provisoirement aiguillées sur les autres dispositifs en activité dans le canton.

Dès le 25 décembre 2023, pour la Riviera, la solution hôtelière montreuusienne sera de nouveau opérationnelle et le dispositif remplaçant le HUBLOT sera en principe réouvert à la mi-janvier 2024.

Monsieur l'interpellateur pose les questions suivantes :

1. N'y aurait-il pas sur notre commune, quelques locaux vides, peu utilisés, ou bientôt désaffectés ?

S'il existe des surfaces inutilisées sur le territoire communal, la mise en conformité sanitaire, structurelle et sécuritaire, ainsi que la mise en place d'un dispositif d'encadrement adéquat et conforme aux besoins ne serait pas pour cette période limitée, en adéquation avec la relativement faible demande d'hébergements d'urgence sur la Riviera. Caritas nous parle de 5 à 8 personnes qui ont été réorientées. Il s'avère que la solution la plus expédiente est d'orienter les éventuels demandeurs vers des dispositifs existants jusqu'à la fin de l'année en attendant la réactivation des solutions locales.

2. La commune posséderait, après renseignements pris auprès de la protection civile, au moins un abri sous le bowling de Chailly. Une fois mis aux normes de sécurité incendie, ne pourrait-elle pas proposer ce lieu à Caritas pour dépanner au moins dans ces périodes de crises, et de grand froid ?

L'abris PC situé sous le boulodrome de Chailly est difficilement exploitable pour de l'hébergement d'urgence. En effet les possibilités de séparation des populations sont insuffisantes et les équipements sanitaires communs à l'abri et au boulodrome, ne sont pas en adéquation avec cette utilisation. Il faudrait en outre, mettre en place un dispositif d'encadrement et de gestion du lieu relativement lourd, qui pour une durée temporaire et au vu de la faible demande, serait disproportionné. La Municipalité a ainsi répondu à l'interpellation de M. le conseiller Loup.

M. Pierre Loup (DA)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis rassuré par cette réponse, pouvons-nous chiffrer le nombre de lits disponibles actuellement sur Montreux pour ces questions d'urgence ?

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Du côté de la Coccinelle je vous ai donné les chiffres, ensuite pour les hôtels c'est en fonction des demandes qu'il y aura, mais actuellement les 20 places du HUBLOT, qui sont à Vevey, seront réouvertes et augmentées, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous avons entre 5 et 8 demandes qui ont dû être réorientées.

Mme Anne Saito (VER)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci à Mme Pellet pour sa réponse, je tiens à dire que nous nous sommes rencontrés mardi dernier à la COCOSI et j'ai reparlé de cette question en interpellant Mme Pellet à ce sujet, j'ai été rassurée par rapport à d'éventuels sans-abris migrants.

J'espère que tout se passera bien pour ces gens et nous sommes contents de savoir qu'il y a quand même quelques possibilités.

Un autre point, j'ai déploré que nous soyons si peu nombreux à cette séance de la COCOSI, parce que c'est important que les gens soient informés de ce qui se passe pour les personnes en grandes difficultés pendant la période des fêtes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12. Divers

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Montreux Libre se réjouit de l'annonce du soutien du Canton grâce au Fonds Vivaldi pour un complément de transformation du centre de Congrès, pour en améliorer l'efficacité énergétique, amélioration qui va aussi le rendre encore plus attractif commercialement. Avec ce soutien, qui va augmenter la valeur du bâtiment, nous obtenons enfin un engagement digne de ce nom du Canton. Le soutien cantonal, avant cette nouvelle aide, relevait en effet plus de l'obole, avec seulement 1,7 millions de soutien à fonds perdu. Montreux Libre félicite la Municipalité d'avoir obtenu une part des 50 millions cantonaux, tout en relevant que le canton n'aurait pas pu facilement justifier de ne pas inclure le Centre de Congrès dans son dispositif de soutien au tourisme durable. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Notre prochaine séance du Conseil aura lieu le 24 janvier 2024.

Je remercie toutes les conseillères et tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, ainsi que le dispose l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

Avant de quitter la salle, veuillez s'il vous plaît reprendre vos cartes de vote, rabattre la tablette de votre place, reprendre vos effets personnels, rendre à l'huissier les cartes empruntées et débarrasser les bouteilles d'eau PET.

Je vous souhaite d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année.

Il est 20 h 38, M. Tal Luder, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi **24 janvier 2024 à 20 h 00** à l'aula du collège de Montreux-Est.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

Tal Luder

La secrétaire

Céline Morier

De : Olivier Müller

Envoyé : mardi, 5 décembre 2023 13:36

À : Luder Tal <tal.luder@conseilmontreux.ch>

Cc : Morier Céline <celine.morier@conseilmontreux.ch>

Objet : Démission membre suppléant COFIN

Monsieur le Président,
Cher Tal,

Je te prie de bien vouloir prendre note de ma démission en tant que membre suppléant de la COFIN.

Les trois séances auxquelles j'ai eu l'occasion de participer comme suppléant qui supplée ont été très intéressantes et enrichissantes.

Je souhaite maintenant laisser la place à quelqu'un d'autre en vue de l'année 2024.

Meilleures salutations,

Olivier Müller